



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

Lundi 28 Decembre 2020 / N° 1022

Prix : 20 DA

LA DÉFENSE TENTE DE BATTRE LES ARGUMENTS DU PARQUET

page 03

PROCÈS DES FRÈRES KOUNINEF

Le procès en appel des frères Kouninef, s'est poursuivi, hier, à la cour d'appel d'Alger. C'étaient les avocats qui ont poursuivi leurs plaidoiries en faveur des accusés. Les avocats des frères Kouninef ont mis l'accent sur « la régularité » de tous les marchés octroyés à kouGe et les multiples réalisations du groupe dans plusieurs secteurs.

La startup YSA Med-Tech invitée au Sommet Emerging Valley

L'ÉVÉNEMENT

SE DÉROULERA AU MOIS D'AVRIL 2021 À MARSEILLE



page 02

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES,
EXPLOITATION MINIÈRE ET
PARTENARIAT ÉTRANGER

Mohamed Arkab dévoile son plan



COOPÉRATION ALGÉRO-
LIBYENNE DANS LE
DOMAINE ÉNERGÉTIQUE

Sonelgaz s'associe à Gecol

ANDELMAHMOUD AFTAR,
MINISTRE DE
L'ÉNERGIE

« L'Algérie doit rentabiliser son secteur pétrolier »

INDUSTRIE DU LIVRE

C'est l'érosion !

PRISE EN CHARGE DES
PERSONNES
VULNÉRABLES

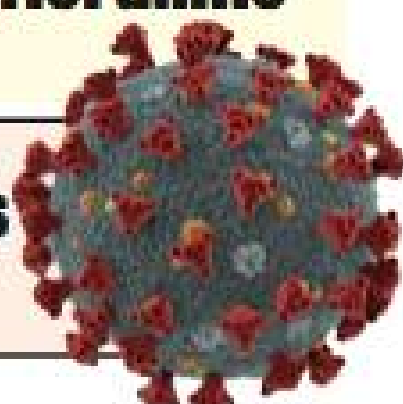
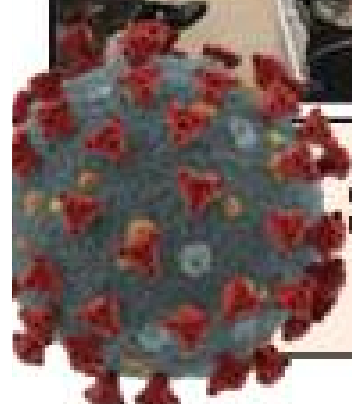
Un projet d'élaboration d'un fichier national intersectoriel unifié lancé

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES
VULNÉRABLES

Un projet d'élaboration d'un fichier national intersectoriel unifié lancé

Coronavirus:

**392 nouveaux cas, 357 guérisons et 06 décès
ces dernières 24 h en Algérie (Fourar)**



L'ÉVÉNEMENT SE DEROULERA AU MOIS D'AVRIL 2021 A MARSEILLE

La startup YSA Med-Tech invitée au Sommet Emerging Valley

Au début du mois d'octobre dernier, le président de la République avait annoncé le lancement officiel du Fonds national pour le financement des startups dont le mode de fonctionnement se distinguera par une flexibilité et une tolérance aux risques.

La startup algérienne YSA Med-Tech, spécialisée dans le domaine de la e-santé est, officiellement, invitée pour participer au Sommet Emerging Valley qui se déroulera au mois d'avril prochain à Marseille, en France. Sélectionnée par l'organisateur Emerging Mediterranean qui a révélé les cinq meilleures pépites technologiques méditerranéennes de la Tech for Good, la startup algérienne YSA Med-Tech figurait parmi les 227 candidatures reçues et les dix start-ups finalistes à l'issue du Boot-Camp des deux rives. A ce propos, YSA Med-Tech, basée dans la wilaya de Tlemcen, à l'Ouest, fait partie des cinq startups primées par Emerging Mediterranean à l'occasion de ce premier Sommet digital dédié à la Tech for Good (innovations à impact positif pour la société) en Méditerranée.

Selon les organisateurs, ces cinq startups recevront chacune une bourse d'amorçage de 7 000 euros. Basée en Algérie et créée par Mourad Mohammed Benosman, YSA Med-Tech s'est spécialisée dans le traitement des douleurs et du stress chroniques comme les sciatiques, les lombalgies, les spondylarthrites ankylosantes, l'arthrite ou l'arthrose. Par ailleurs, cette start-up e-santé a développé deux appareils qui,



grâce à la technologie de lumière pulsée, permettent de mesurer le niveau de la douleur et de la soulager. Concernant les quatre autres startups retenues, il s'agit de My-Tindy (Maroc) qui offre aux artisans une solution et un accompagnement afin de vendre en ligne leurs produits et développer leur activité. Il s'agit aussi de la startup Kyto-Prod (Tunisie) qui propose une large gamme de produits et super-aliments à base de Chitosan. Cette molécule naturelle recèle divers usages dans l'industrie de la cosmétique, le

textile, l'agroalimentaire et le paramédical. En revanche, la startup de la Libye, à savoir la plateforme de télé-médecine Speetar, elle met en relation (site web et application) les médecins de la diaspora avec les patients libyens qui ont des besoins médicaux. Elle s'appuie sur un modèle « tout en un » regroupant un carnet de santé numérique, la prise de rendez-vous en ligne et la téléconsultation. Enfin, Daadoo-VDP, la startup mauritanienne favorise la résilience climatique grâce à la valorisation des déchets plas-

tiques en briques et pavés. Ces matériaux de construction protègent du sel et de l'humidité, ce qui leur assure une meilleure résistance dans les zones inondables. A noter que ces cinq lauréats intègreront en janvier 2021 le programme d'accélération à haute valeur ajoutée du Social And Inclusive business camp. Elles bénéficieront également d'une forte visibilité, avec prise en charge, lors du prochain Sommet annuel Emerging Valley qui doit se tenir à Marseille en avril 2021. Pour rappel, Emerging Méditerranée a été créé pour identifier, accélérer et faire connaître les pépites technologiques de la Tech For Good en Méditerranée, afin de démultiplier leur impact, mettre en valeur ces modèles de réussite et, in fine, contribuer à la résilience de leurs sociétés. Ce sommet est né des travaux réalisés durant les forums préparatoires du Sommet des deux rives et soutenue par l'Agence française de développement (AFD). Du reste, cette performance intervient au moment où le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a souligné l'importance des start-ups dans le développement de l'économie nationale, les considérant comme « l'avenir de l'Algérie ». En effet, le Premier ministre a précisé que les start-ups « ont un rôle important dans le dé-

veloppement économique. Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a dédié un ministère pour accompagner ce type d'entreprises ». « J'ai constaté au sein de l'incubateur d'entreprises, l'immense importance des travaux proposés par les étudiants porteurs de projets, ce qui traduit l'engagement de l'université à les développer », a encore souligné M. Djerad. Au début du mois d'octobre dernier, le président de la République avait annoncé le lancement officiel du Fonds national pour le financement des startups dont le mode de fonctionnement se distinguera par une flexibilité et une tolérance aux risques. En effet, intervenant à la Conférence nationale des startups Algeria Disrupt 2020, le Président Tebboune a affirmé que ce nouveau mécanisme de financement permettra aux jeunes porteurs de projets d'éviter les banques et la lenteur bureaucratique qui en découle, à travers cet outil qui se distinguera par la flexibilité dont ont besoin les start-ups. Ce Fonds qui sera certes financé par l'Etat, demeurera ouvert au secteur privé et les sociétés étrangères qui souhaiteraient y contribuer financièrement, avait souligné M. Tebboune.

Nadine Oumakhlouf

PARTICULIEREMENT IMPACTEE PAR LA COVID-19

Industrie du livre : C'est l'érosion !

La crise sanitaire de la Covid-19, qui a touché l'Algérie et tous les pays du monde en cette année 2020 a fortement impacté le secteur de l'édition et l'industrie du livre provoquant une baisse considérable des publications et la cessation d'activité de nombreuses maisons d'édition et imprimeries, selon le constat de plusieurs professionnels du livre. Lamia Hammeche, directrice de l'édition par intérim à l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) a déclaré que le volet édition de l'ANEP a été touché par la situation imposée par la pandémie causant une baisse des ventes et un report des rendez-vous de publication pour absence de commercialisation et de promotion particulièrement après la suspension des activités des libraires et distributeurs et l'annulation des salons nationaux et internationaux qui représentent une occasion de promotion des publications. Elle a cependant assuré que cette situation exceptionnelle a été mise à profit pour « revoir le processus d'édition, donner la priorité à la promotion sur des supports numériques et pour préparer l'ouverture de nouvelles librairies dans différentes villes du pays ». L'édition au niveau de l'Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG) a également connu un important recul, selon Fadhel Zakour attaché de presse de l'ENAG, qui a indiqué « qu'une vingtaine de titres, particulièrement des ouvrages parascolaires, ont été publiés cette année contre une moyenne habituelle de près de 70 ouvrages par an ». L'éditeur et président du Syndicat national des éditeurs de livres (SNEL), Ahmed Madi, a relevé pour sa part que le secteur du livre connaît « une situation catastrophique depuis plusieurs années », accentuée par « l'absence de politique culturelle », ce qui a poussé un

grand nombre de maisons d'édition et d'imprimeries à « cesser ou suspendre leurs activités ». Selon lui cette situation est le fruit de la « diminution des subventions publiques, de la cherté des coûts de production et de la rareté des librairies en plus du recul des ventes en version papier devant les supports numériques ». Cette situation a été aggravée, selon Ahmed Madi, par la pandémie de Covid-19 qui a paralysé le secteur avec l'arrêt des activités des librairies et l'annulation des manifestations liées au livre ce qui a causé le gel des activités de cinquante maisons d'édition affiliées au SNEL et de 90% des imprimeries. Le président du SNEL appelle les pouvoirs publics à « recourir aux différents mécanismes de soutien à l'industrie du livre gelés depuis trois ans et à activer le Centre national du livre (CNL) qui devrait suivre la situation et fournir des rapports réguliers ». Evoquant les imprimeries, l'imprimeur Amine Bouarroudj dont l'activité est composée à 80% de production de livres, a indiqué que son chiffre d'affaire connaît une baisse de 70%. Rafik Taïbi, directeur des éditions Al Khayal déclare avoir publié 50 ouvrages en 2020 contre 90 en 2019 ajoutant que les publications de l'année dernière se sont très peu vendues. Spécialisé dans le livre pour enfant, Mohamed El Djomhani, directeur des éditions Atfalouna a lui aussi fait état d'un recul de 60% des publications causé par l'annulation des différents salons du livre et par la réticence des auteurs à publier cette année. Du côté des éditions Houma, un recul des ventes de près de 60% est enregistré depuis 2019. Récemment un nouveau rapport de l'Unesco a révélé un recul des activités de l'édition de l'ordre de 7.5% sur le marché mondial pour cause de pandémie.

Nadine Oumakhlouf

Wilaya d'Alger

Cinq individus arrêtés pour escroquerie

Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé à l'arrestation de cinq individus impliqués dans trois affaires d'escroquerie, ont indiqué dimanche ces services.

La première affaire a été traitée par la police judiciaire de la sûreté de daïra de Birtouta qui a procédé à l'arrestation d'un individu suspect faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour escroquerie qui a été transféré au siège de la sûreté, précise-t-on de même source.

La deuxième affaire traitée par la sûreté urbaine de Dar El Beïda est liée au vol d'un motocycle du domicile d'un citoyen. Les deux suspects arrêtés ont dévoilé l'identité de l'individu ayant acheté le motocycle volé qui a été mis en circulation avec un faux numéro de série. Les trois individus ont été arrêtés et présentés devant les instances judiciaires territorialement compétentes. Quant à la troisième affaire, elle a été traitée par la Brigade de police judiciaire des Eucalyptus où un suspect a été arrêté pour avoir escroqué plus de 25 victimes via les réseaux sociaux.

Cet individu propose la vente d'un véhicule touristique via les réseaux sociaux. Il prend rendez-vous avec ses victimes pour fixer le prix de la vente et permettre à l'acheteur de vérifier le véhicule. Il demande à certaines victimes d'avancer des arrhes, en attendant le parachèvement des procédures de vente, et à d'autres de verser un montant supplémentaire dans un compte postal. Par la suite, la vente n'est pas conclue.

Un plan sécuritaire bien ficelé a été mis en place. Le suspect a été piégé et arrêté en flagrant délit. Le véhicule, un montant de 4.500 da et des récépissés de dépôt ont été saisis, selon le communiqué.

Le suspect a été présenté devant les instances judiciaires compétentes.

R.T

Le roman "Scène de pêche" de Mohamed Magani traduit vers l'Italien

Le roman "Scène de pêche" du romancier et universitaire Mohamed Magani a été récemment traduit et publié en Italie, a-t-on appris auprès de l'auteur. Sorti en 2006, "Scène de pêche" est le troisième roman de l'auteur à être traduit vers l'Italien et publié en Italie après "Esthétique de boucher" et "Un temps berlinois".

"Scène de pêche" est un roman choral, à mi-chemin entre le recueil de nouvelles et le roman, qui se singularise par la multiplicité des voix et des points de vue qui voient, par exemple, des livres écrire leurs auteurs et des sismographes enregistrer, non les tremblements de terre, mais les faits, gestes et mots de protagonistes au milieu du bouleversement de la terre.

Mohamed Magani a sorti son premier roman, "La faille du ciel", en 1983. Il a également publié des études sur l'histoire et la sociologie chez Ibn Khaldoun, et sur l'enseignement ainsi que des recueils de nouvelles en Anglais. Depuis 2002, l'auteur enchaîne les romans "Le refuge des ruines", "Scène de pêche", "La fenêtre rouge", "Rue des perplexes", "Quand passent les âmes errantes", "Une guerre se meurt" et "L'année miraculeuse".

PROCÈS DES FRÈRES KOUNINEF

La défense tente de battre les arguments du parquet

Le procès en appel des frères Kouninef, s'est poursuivi, hier, à la cour d'appel d'Alger. C'étaient les avocats qui ont poursuivi leurs plaidoiries en faveur des accusés. Les avocats des frères Kouninef ont mis l'accent sur « la régularité » de tous les marchés octroyés à KouGC et les multiples réalisations du groupe dans plusieurs secteurs. Avant la défense des Kouninef, c'était celle des cadres des institutions publiques qui a défendu les autres accusés. Il s'agissait surtout des anciens directeurs généraux et régionaux de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF), une Epic sous tutelle du ministère de l'Industrie avec laquelle des filiales du groupe KouGC avaient obtenu des marchés. Les avocats ont plaidé, lors de la séance du matin, l'innocence de leurs clients respectifs, à savoir Mekraoui Hassiba, Hamouche Hacène, Benai Lila et Mekahlia Adel, à l'encontre desquels le procureur général près la Cour d'Alger avait requis des peines de 5 ans de prison ferme, assorties d'une amende d'un million de DA. La défense a



signalé que les transactions signées avec les filiales du groupe KouGC, dont les frères Kouninef sont propriétaires, ont été conclues "dans le respect des cahiers des charges, de la loi sur les marchés publics et du règlement intérieur de l'ANIREF". Les personnes jugées ont, selon la défense, "accompli leurs missions

dans le cadre des prérogatives du poste qu'elles occupaient, sans aucun abus de fonction ni dans l'intention d'octroyer d'indus avantages". Il faut rappeler que le procureur général près la cour d'appel avait requis des peines allant de 10 à 18 ans de prison ferme, assorties d'une amende de 8 millions de DA avec la saisie

des biens à l'encontre des frères Kouninef et Keddour Bentahar, gérant du groupe KouGC. Une peine de 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions de DA a été requise à l'encontre de Réda Kouninef. Une peine de 15 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 millions de DA, a été requise contre ses deux frères Abdelkader-Karim et Tarek-Noah, alors qu'une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 millions de DA, a été requise contre Keddour Bentahar. A rappeler que le Tribunal a condamné Réda à 16 ans de prison ferme, Tarek-Noah à 15 ans de prison ferme et Abdelkader-Karim à 12 ans de prison ferme. Le gérant du groupe KouGC dont les frères Kouninef sont les propriétaires, Keddour Ben Tahar a quant à lui été condamné à 8 ans de prison ferme. Les quatre accusés doivent payer une amende de 8 millions de DA chacun, et leurs biens à l'intérieur et à l'extérieur du pays seront saisis, selon le verdict prononcé par la juge. Leur sœur Souad-Nour Kouninef (en fuite à l'étranger) a été condamnée à 20

ans de prison ferme, avec la saisie des biens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et une amende de 8 millions de DA. Le Tribunal a ordonné le lancement d'un mandat d'arrêt international contre elle. Les autres personnes impliquées dans l'affaire, essentiellement des cadres des ministères de l'Industrie, de l'Agriculture, des Ressources en eau, de l'Energie et des Télécommunications ainsi que d'autres secteurs où le groupe KouGC a obtenu des marchés, ont été condamnés à des peines allant de 18 mois à 3 ans de prison ferme et des amendes allant de 200.000 DA à un million de DA. La défense a décidé de faire appel du jugement. Pour rappel, les frères Réda, Abdelkader-Karim et Tarek-Noah Kouninef, ainsi que le gérant du groupe KouGC, Keddour Ben Tahar, sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont "trafic d'influence", "blanchiment d'argent", "obtention d'indus avantages", "détournement de fonciers et de concessions", et "non-respect des engagements contractuels dans la réalisation de projets publics".

Ouiza. K

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Un projet d'élaboration d'un fichier national intersectoriel unifié lancé

Un projet d'élaboration d'un fichier national intersectoriel unifié pour la définition des besoins des catégories vulnérables, notamment au niveau des zones d'ombre a été annoncé, hier. Cette annonce a été faite lors d'une réunion sectorielle sous la supervision des ministres de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou et de la Numérisation et des Statistiques, Mounir Khaled Berrah en sus du président du Conseil national économique et social (CNES), Reda Tir avec la participation des différents secteurs et institutions concernés. Intervenant à l'occasion, Mme. Krikou a souligné l'importance de cette réunion de coordination dans le processus de préparation de ce fichier national qui a pour objectif d'assurer l'efficacité en matière de prise en charge des catégories défavorisées notamment dans les zones d'ombre, et ce, à travers la mise en place de mesures adéquates en recourant aux technologies modernes. Et d'ajouter que cette démarche s'inscrit dans le cadre "de la concrétisation du programme du président de la République prévoyant l'amélioration de la prise en charge des catégories vulnérables à travers l'introduction de la numérisation et l'utilisation des nouvelles technologies pour une communication meilleure au sein du Service public", a-t-elle rappelé, mettant en avant l'importance de l'activation du rôle du CNES. Par ailleurs, elle a rappelé le rôle de son secteur dans "l'insertion de ces catégories dans les activités socio-économiques en vue d'améliorer leur niveau de vie et de concrétiser le développement". De son côté, le ministre de la Numérisation et des Statistiques a insisté sur l'importance de cette réunion de coordination pour la prise en charge des catégories vulnérables notamment



dans les zones d'ombre, ajoutant que le renforcement de l'intérêt accordé aux catégories défavorisées fait partie des priorités du Gouvernement. Le ministre a indiqué, dans ce cadre, que les travaux de cette rencontre prévoient "la détermination des besoins de ces catégories nécessitant et l'examen des moyens de leur prise en charge pour aboutir ainsi à l'élaboration d'un fichier unifié". "La numérisation et les statistiques sont deux bases importantes pour développer chaque secteur et exécuter les politiques du gouvernement. Le secteur contribue, à cet effet, à l'action de coordination en vue d'accorder une importance aux catégories vulnérables dans le cadre de la politique de la solidarité nationale », a-t-il dit. Dans le cadre des procédures urgentes du dossier de la numérisation, le ministre a annoncé le parachèvement de pas moins de 64 opérations numériques d'ici la fin de l'année prochaine dont des opérations touchent le secteur de la solidarité nationale ». De son côté, le président du Conseil national économique et sociale (CNES), Redha Tir, a mis l'accent sur la prise en

charge des catégories défavorisées et l'amélioration de leur situation notamment en cette conjoncture sanitaire difficile. M. Tir a réitéré l'engagement du CNES à contribuer à cette action par la mobilisation de tous les moyens humains (experts, cadres spécialisés dans les affaires sociales, économiques et statistiques) pour la mise en place d'un système de traitement numérique pour définir les besoins de ces catégories, ajoutant que son instance s'apprête à réaliser un projet numérique qui sera prochainement lancé sur un site électronique. Il a indiqué que le CNES s'engage également à promouvoir les secteurs économique et environnemental, deux principales bases pour la réalisation du développement durable, rappelant toute l'importance "de mettre une vision économique claire par l'élaboration de programmes efficaces pour revitaliser les zones rurales et celles enclavées. Il s'agit également de relancer le patrimoine culturel et civilisationnel à travers la promotion de l'artisanat et des métiers et la formation de l'élément humain, a-t-il dit.

Installation d'un comité sectoriel pour étudier les moyens d'améliorer la qualité des soins dispensés aux malades (ministre)

Un comité sectoriel a été installé, dimanche à Alger, au ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière pour étudier les moyens d'améliorer la qualité des soins dispensés aux malades. «La volonté politique pour améliorer l'efficacité des services de santé constitue désormais l'une des principales priorités du secteur», notamment dans le cadre de la réforme hospitalière, conformément aux instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, qui a supervisé l'installation de ce comité, en compagnie du ministre délégué chargé de la Réforme hospitalière, Ismail Mesbah. L'installation de ce comité, qui regroupera des représentants d'autres secteurs et départements ministériels concernés, a pour objectif d'étudier les moyens d'améliorer la qualité des services de santé dispensés aux malades», a indiqué le ministre, précisant que «le moyen d'y parvenir et qui est adopté partout dans le monde est la contractualisation». «Il s'agit là de la réforme de notre système de santé pour atteindre l'objectif capital qui est l'amélioration de la qualité des soins et des services dispensés à nos patients. Pour y arriver, il est nécessaire d'effectuer une recombinaison des institutions de santé en les dotant d'un statut leur permettant plus d'autonomie et de débureaucratisation et plus de latitude dans la gestion», a ajouté M. Benbouzid. La contractualisation est "un outil dont l'utilisation est encore relativement récente dans le domaine de la santé", a dit le ministre, soulignant la nécessité de "connaître les concepts, stratégies et politiques de la contractualisation pour un usage efficace". Pour ce faire, nous devons passer obligatoirement par "l'étude des potentialités de la contractualisation et des prérequis pour un usage efficace", a-t-il expliqué. La mise en place de la contractualisation "a été entamée au cours des années 90 avec des travaux préparatoires longs et complexes", non sans rencontrer "une certaine lenteur dans l'élaboration et l'adoption des projets de textes réglementaires proposés", a rappelé M. Benbouzid. Selon lui, la contractualisation permettra d'avoir "la traçabilité des actes prodigués à chaque malade, des soins, des gestes et des médicaments et produits pharmaceutiques", et, partant, d'évaluer la qualité des soins et du suivi et de mieux adapter le budget de l'établissement de santé. Elle permettra également de mieux définir les rôles et les prérogatives des différents acteurs et intervenants dans le secteur de la santé, de rationaliser les dépenses afin de préserver la gratuité des soins instituée depuis 1974, d'améliorer l'organisation et la gestion des établissements de santé et d'évaluer systématiquement les activités et les coûts, a ajouté le ministre.

A.R

LA MINISTRE DU SECTEUR A PRÉSIDÉ L'OPÉRATION

Établissements culturels : transfert d'Alger vers Tipasa

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a présidé, hier, une opération de transfert des sièges de trois établissements, dédiés à l'archéologie et aux biens culturels, d'Alger vers Tipasa. "Cette initiative consiste en le transfert des sièges de trois établissements du secteur de la culture, à savoir le Centre national de recherche en archéologie, l'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels, et l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels, vers le Centre arabe d'archéologie, demeuré inexploité depuis l'achèvement des travaux de sa réalisation en 2018", a indiqué la ministre, dans une déclaration à la presse. Elle a ajouté que le choix du Centre arabe d'archéologie pour abriter ces trois établissements culturels, est une décision

"inscrite au titre de la rationalisation des dépenses et de la valorisation des établissements culturels, réalisés par l'Algérie, tout en assurant aux étudiants et chercheurs un meilleur et un plus beau cadre de travail, dans une wilaya (Tipasa) archéologique par excellence", a-t-elle souligné. "Il n'est pas possible de rester les bras croisés à attendre que l'Organisation arabe chargée des affaires culturelles relevant de la Ligue des Etats arabes (demeurée inerte depuis la fin des travaux de ce centre), promotrice de ce projet, bouge", a observé Mme. Bendouda, relevant que l'"Algérie a tenu ses engagements par la réalisation de ce projet". "L'Algérie n'a pas abandonné le projet de Centre arabe d'archéologie", a-t-elle affirmé. Elle a estimé, en outre, que ce transfert "est une

bonne décision, considérant que l'Algérie est prioritaire dans l'exploitation de ses capacités, ceci d'autant plus que ce type de structures est adapté aux besoins des établissements culturels nationaux", a-t-elle dit. La ministre de la Culture et des Arts a soutenu que la "recherche en archéologie n'est pas une recherche de circonstance, mais plutôt une recherche liée à l'identité et à l'Histoire". "Il s'agit d'une nécessité extrême et stratégique, qu'il faut encourager, l'inscrire parmi les priorités et en faire un devoir national pour la culture, l'Histoire et l'identité nationale", a-t-elle estimé. Pour Mme. Bendouda, le "transfert du Centre national de recherche en archéologie et des autres établissements, vers cet espace entourés de vestiges, n'est pas fortuit, mais plutôt dicté par

un souci d'intérêt pour ce type de structures de recherches", estimant que "l'Algérie est leader en archéologie". Sur un autre plan, évaluant l'activité culturelle durant cette année, la ministre de la Culture et des Arts a relevé "un certain recul", en raison de la pandémie du coronavirus, a-t-elle dit, signalant néanmoins l'élaboration, durant cette période, de dossiers relatifs "à de nombreuses lois, dont la loi sur le statut de l'artiste, les théâtres et le cinéma, outre la réhabilitation d'un nombre d'établissements culturels, ayant enregistré des problèmes de gestion administrative et financière et dont". La ministre a procédé, à l'occasion, à l'installation de dix chercheurs permanents en archéologie, détenteurs du doctorat, dans l'objectif d'"insuffler un nouveau souffle à cet acquis"

qu'elle a qualifié de "pilote en Algérie et dans la région". Elle a plaidé, en outre, pour l'impératif de s'intéresser davantage à l'archéologie sous marine (pour explorer et étudier les vestiges immergés en mer), soulignant "l'importance de ce type de recherches, non seulement pour leur portée historique, mais également pour leur intérêt économique, car considérée comme un secteur très adapté au tourisme local et externe, et pour le lancement de nouveaux parcours culturels", a-t-elle indiqué. Après avoir réitéré son soutien aux nouveaux et anciens chercheurs, la ministre les a invité à "œuvrer davantage pour promouvoir le rendement de ce centre, en vue de le hausser à un rang qui honorerait le génie algérien".

MERIAM.E

HAND/ MONDIAL-2021 (PRÉPARATION)

L'Algérie s'incline face à la Russie (30-24)

L'équipe nationale de handball, s'est inclinée dimanche face à la Russie 24 à 30 (mi-temps : 7-14), dans le cadre du tournoi amical préparatoire qui se déroule à Jastrzebie-Zdroj (Pologne), en vue du Mondial-2021 en Egypte (13-31 janvier). L'ailier droit de la sélection nationale Redouane Saker (JSE Skikda), est sorti sur blessure au bout de 10 minutes de jeu. Les coéquipiers de Mustapha Hadj Sadok disputeront leur deuxième et dernier match dans le cadre de ce rendez-vous préparatoire, lundi face à la Pologne (17h30, algériennes). La Biélorussie qui devait prendre part à ce tournoi a fini par renoncer. Le Sept algérien, à pied d'œuvre depuis dix jours en Pologne, pour son premier stage précompétitif, s'est imposé face à la Pologne (26-23), avant de s'incliner face au même adversaire (24-26), pour ses deux premiers matchs amicaux disputés les 21 et 22 décembre. Les joueurs du sélectionneur Alain Portes effectueront un ultime stage précompétitif à Manama (Bahreïn) à partir du 6 janvier, avec au menu deux matchs amicaux face à la sélection locale les 8 et 10 janvier. Le départ pour le Caire se fera à partir de



Manama le 11 janvier.

Au Mondial-2021, l'Algérie fait partie du groupe F aux côtés du Maroc, du Portugal et de l'Islande. Les Algériens débiteront le tournoi contre le Maroc le 14 janvier avant d'affronter respectivement l'Islande (16 janvier) puis le Portugal (18 janvier).

A.Z

Décès de la chanteuse tunisienne Zouheira Salem

La chanteuse tunisienne Zouheira Salem est décédée, dimanche matin, à l'âge de 80 ans, des suites d'une longue maladie, rapporte la presse tunisienne. Zouheira Brahmi de son vrai nom, la chanteuse était parmi les éminentes voix de la "Rachidia" aux côtés de Oulaya et Naama, comptant à son actif près de 500 chansons, qui ont enrichi le ré-

pertoire de la chanson tunisienne.

Zouheira Salem a sorti ses premiers enregistrements en 1960 et a chanté sur les airs d'éminents compositeurs dont Mohamed Triki, Abdel Hamid Belalgeya, Saleh El Mahdi, Mohamed Allem, Mohamed Ridha, ou encore Chedly Anouar.

K.J

M. Goudjil rappelle le principe "immuable" de la politique étrangère de l'Algérie

Le président du Conseil de la Nation par intérim, Salah Goudjil, a réaffirmé, dimanche à Alger, l'attachement de l'Algérie au "respect de la souveraineté des pays et le droit des peuples à l'autodétermination", rappelant que celui-ci constitue un "principe immuable" de sa politique étrangère, indique un communiqué du Conseil.

Lors d'une rencontre au siège du Conseil de la Nation avec Giovanni Pugliese, ambassadeur de la République d'Italie à Alger, M. Goudjil "a réitéré à son interlocuteur le principe immuable de la politique étrangère de l'Algérie relatif au respect de la souveraineté des pays et le droit des peuples à l'autodétermination, un droit imprescriptible et inaliénable", souligne le communiqué.

Selon la même source, le président du Conseil de la Nation par intérim "a rappelé dans ce sens, le refus

de l'Algérie de s'ingérer dans les affaires internes des pays tout autant qu'elle n'accepte aucune ingérence dans ses affaires internes". L'entretien a constitué "une occasion pour aborder les développements aux niveaux régional et international", et a permis, aussi, aux deux parties de "passer en revue l'état des relations bilatérales ainsi que le processus suivi de concert afin d'élever ces relations à un partenariat d'excellence véritable". Lors de cette audience, les deux parties ont évoqué, en outre, "les relations parlementaires et la nécessité d'œuvrer à la réactivation des groupes d'amitié parlementaire au niveau des institutions législatives des deux pays de manière à accompagner et à impulser la dynamique et le rapprochement qui caractérisent les relations entre les gouvernements des deux pays à tous les niveaux.

AMINE .A

L'activité a résisté face à la crise sanitaire du Covid-19

Édition : des publications malgré la pandémie

L'an 2020 a été caractérisé par un nombre modeste de publications en littérature, art, histoire et patrimoine, en dépit de la pandémie du coronavirus qui a vu les auteurs craindre de publier leurs écrits de peur de les voir stagner dans les librairies et ne pas pouvoir les mettre sur le marché, les manifestations étant provisoirement suspendues, notamment le Sila. Quelques romans d'auteurs célèbres ont été, malgré tout, publiés, à l'instar du dernier ouvrage de Yasmina Khadra "Le sel de tous les oublis" paru aux éditions Casbah, de "Canicule glaciale" de Amin Zaoui publié aux éditions Dalimen, ou encore en langue arabe "Les propos du président" (Ma rawahou Errais) de Al Habib Sayah, aux éditions El Watan El Yaoum. Dar "Al Khayal", a également publié des titres en arabe, pour ne citer que le recueil "Les non-dits de la boîte noire" de Zahra Boussekine, "Les roses de Blida au parfum artisanal" de Wafa Ben Hamouda, le livre de littérature populaire "Notre sang Baroud" de Tayeb Moussaoui, et l'étude critique "Didactique de la langue arabe et vision moderne" de Abdelmadjid Sissani. Pour célébrer le centenaire de la naissance de Mohamed Dib, de nombreuses manifestations lui ont rendu hommage et ont été l'occasion de publier une version enrichie de "Tlemcen ou les lieux de l'écriture", co-édité par les éditions Barzakh et la maison française "Images plurielles", et auquel ont été intégrés des clichés inédits pris par Mohamed Dib spontanément en 1946. Dans ses deux derniers ouvrages historiques intitulés "Femmes ayant marqué l'histoire de l'Algérie" paru aux éditions Anep, ou encore "Ali Rédha El Jazairi, gouverneur de Tripoli" publié à "Ac com", le professeur Mostéfa Khiati met au jour le parcours de personnalités et femmes algériennes à différentes périodes de l'histoire, de l'antiquité à la période contemporaine. Il a également publié "Covid-19, vérités et réalités" ainsi que "Les enfants à travers l'histoire". En matière de diplomatie, le diplomate algérien à la retraite, Abdelhamid Senouci Bereksi a publié un ouvrage en anglais intitulé "Introduction à la diplomatie algérienne : des rois amazighs aux hirakistes", paru aux éditions Rafar, dans lequel il a mis en exergue l'histoire de la diplomatie algérienne depuis les temps anciens. Toujours dans ce chapitre, l'écrivain et homme politique Karim Younes a publié un ouvrage intitulé "De nos montagnes aux coulisses de l'ONU" paru aux éditions Anep (Entreprise nationale de Communication, d'Édition et de Publication), dans lequel il revient sur le génie de la diplomatie algérienne et son rôle prépondérant dans l'aboutissement de la lutte armée et du combat légitime pour l'indépendance de l'Algérie. Comme chaque année, la Révolution algérienne a eu sa part de parutions avec la publication par le Centre national d'études et de recherches sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954, d'un nouvel ouvrage intitulé "Du combat à la reconstruction de l'Etat algérien", de l'écrivain et moudjahid Abdelouahed Boudjaber. Dans le patrimoine, les libraires se sont ornées d'un nouvel ouvrage paru aux éditions "Colorset", intitulé "Béjaïa, terre de lumières", du photographe Rachik Bouanani, qui se veut une redécouverte de la ville de Béjaïa, son ancienne histoire, ses sites touristiques et son patrimoine culturel matériel. En matière de biographies, un nouveau livre a été publié sur le parcours du chantre de la chanson kabyle, Idir, sous le titre "Idir l'éternel", paru aux éditions Koukou et coécrit par les journalistes Amer Ouali et Saïd Kaced, deux mois après la disparition de l'artiste.

A.Z

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES, EXPLOITATION MINIÈRE ET PARTENARIAT ÉTRANGER

Mohamed Arkab dévoile son plan

Intervenant, hier, sur les ondes de la Chaîne II de la Radio nationale, Mohamed Arkab, ministre des Mines, a affirmé que l'année 2021 sera celle de la diversification de l'économie nationale. Le plan vise à s'appuyer sur plusieurs secteurs, dont le secteur minier. Selon le ministre, ce secteur contribuera à la garantie des matières premières utilisées dans les industries manufacturières à travers une large exploitation des ressources minières. Dans ce cadre, il a fait observer que la production nationale actuelle était "très faible et ne couvre pas la demande nationale", outre l'importation de matières premières qui entrent dans les industries manufacturières, ce qui pèse sur le Trésor public. Pour M. Arkab, l'exploitation optimale des différents minerais permettra de répondre aux besoins de l'industrie locale en termes de matières premières, en sus de l'exploration d'opportunités pour accéder aux marchés mondiaux des minerais et générer ainsi des recettes en devises. Pratiquement,

a-t-il expliqué, de nombreux projets seront lancés à la fin du premier trimestre de l'année prochaine, précisément entre les mois de mars et avril. Il s'agit de l'exploitation de la mine de fer de Ghar Djebilet et de zinc et de plomb à Bejaia. "Les études techniques ont été finalisées, tandis que l'élaboration des cahiers de charges pour l'exploitation des mines de Ghar-Djebilet et d'Oued Amizour est au stade final", a révélé le ministre. Selon M. Arkab, les travaux de réalisation d'un complexe d'exploitation de fer dans cette région seront lancés en mars prochain, précisant que l'exploitation de la mine de Ghar Djebilet exige l'utilisation de techniques de pointe. S'agissant de l'exploitation du plomb et du zinc, le même responsable a indiqué que le stock national de ces deux matières était estimé à 64 millions tonnes dont 32 millions tonnes situées au niveau de la mine de Oued Amizour à Bejaia. Pour une exploitation optimale de cette mine, M. Arkab a rappelé

qu'un plan bien élaboré avait été tracé pour assurer son exploitation, à travers l'établissement d'un cahier de charges, tout en recourant aux techniques de pointe, d'autant qu'il s'agit d'une exploitation souterraine. A cet effet, une convention a été signée avec l'université de Bejaia pour l'élaboration des études nécessaires, a-t-il souligné, ajoutant que le lancement de ce projet est prévu avril prochain et ce, en partenariat avec un partenaire étranger. Concernant le partenariat avec les étrangers pour l'exploitation de certains minerais, le ministre a indiqué à ce propos que l'opération de vérification du stock de la mine d'Oued Amizour et de définition des techniques et technologies à utiliser avait commencé en 2012, en collaboration avec un partenaire australien, et se trouve à un stade avancé. Evoquant le partenariat étranger, M. Arkab a cité certains minerais dont l'exploitation requiert des technologies de pointe d'où la nécessité, pour l'Algérie, de recourir au partenariat étranger

à l'image de l'exploitation industrielle de l'or, du fer et du phosphate à Ghar Djebilet, rappelant que ce partenariat sera établi dans le cadre de la règle d'investissement 51/49. La réserve aurifère actuelle est de 124 tonnes », a-t-il révélé. Concernant les autres minerais, M. Arkab a affirmé qu'il sera procédé pour la première fois à l'exploitation des minerais rares, ajoutant que l'accent sera mis sur le lithium qui entre dans la fabrication des batteries électriques, ainsi qu'un type de sable dans la fabrication des panneaux solaires. Il a fait savoir qu'il y a des indicateurs sur l'existence d'un stock de ces minerais à El Bayadh, Naama, Bechar et Illizi. Pour ce qui est de l'exploitation artisanale de l'or, le ministre a annoncé son lancement prochain à travers la délimitation de 178 périmètres d'exploitation à Tamanrasset et Illizi, une mission qui sera confiée aux micro-entreprises créées à cet effet. Pour mener à bien cette opération et accompagner les jeunes activistes dans ce domaine, le ministre a an-

noncé l'établissement d'un cahier de charges sans conditions rédhibitoires, se basant, en revanche, sur le respect de la protection de l'environnement et de l'être humain. Il a évoqué la coopération avec le secteur des télécommunications en vue d'assurer une couverture du réseau (téléphone, internet et GPS) au niveau des zones d'exploitation artisanale de l'or au Grand Sud. Il a également rappelé la signature récemment d'une convention de coopération entre l'Agence nationale des activités minières (ANAM) et l'Office national des recherches géologiques (ONRG), dans le cadre de l'application du programme national d'exploration minière 2021-2023 comportant 26 projets de recherche et d'exploitation des minerais au niveau de 17 wilayas. A une question sur les carrières, le ministre a fait état du recensement de 1873 carrières, relevant la nécessité de les accompagner pour respecter les normes de sécurité environnementale.

R. N

L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance dénonce

Les contrats délivrés par "Quick Assurance" sont invalides



L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) alerte les porteurs de contrats d'assurance délivrés par une compagnie dénommée "Quick Assurance" que les polices d'assurance contractées sont "invalides" et ne couvrent pas leurs titulaires contre un quelconque risque, a indiqué lundi l'UAR dans un communiqué. L'UAR agit, ainsi, dans le cadre de ses missions d'information du public et précise que cette entité (QUICK Assu-

rance) est inconnue du secteur des assurances et ne figure pas sur la liste des sociétés d'assurance agréées par le ministère des Finances. A ce titre, elle recommande à tous les porteurs de ces contrats non valides et qui n'ont aucune valeur de s'assurer d'urgence auprès des sociétés d'assurance agréées pour couvrir leur patrimoine et leur responsabilité civile à l'égard des tiers, notamment, conclut la même source.

R. N

Débit Internet

Le gouvernement rassure

Lors d'un passage hier matin sur les ondes de la chaîne 1 de la radio nationale, le ministre des technologies de l'Information, Brahim Boumzar, a promis que « les citoyens remarqueront, à partir de la fin de ce mois et du début du mois prochain, un changement dans la qualité du réseau téléphonique et le flux d'Internet ». Il ajoutera que « dans le cadre de l'application des instructions du président de la République pour augmenter le débit d'Internet, des équipements modernes ont été importés, dont l'entrée a été facilitée par les douanes rapidement ». Il a expliqué que le Gouvernement a lancé des projets de création de nouvelles stations de diffusion appelées « High Points », car elles ont été installées au-dessus des installations de groupes locaux, en particulier dans les grandes villes souffrant de pression, et les résultats apparaîtront dans quelques jours. Le ministre des technologies de l'Information et des télécommunications a répondu ainsi aux instructions de Abdelmadjid Tebboune. Le Chef de l'Etat avait en effet indiqué qu'il était « des problèmes que nous devons contrer, c'est là notre responsabilité. Je savais que la tâche n'était pas facile, mais les problèmes seront résolus progressivement », avait-

il indiqué. « Nous avons régressé dans plusieurs domaines et le problème de débit d'internet est scandaleux », a-t-il martelé, précisant que « le pays qui se dirige vers l'économie numérique, le e-commerce et le e-paiement ne saurait avancer à pas sûrs sans un débit internet fort et efficient ». Lors d'un Conseil des ministres tenu en août, le chef de l'Etat avait instruit le ministre des TIC d'accélérer « le processus de numérisation des secteurs et départements ministériels et assurer un raccordement entre ces derniers en vue de leur permettre d'échanger les données et de rattraper le retard enregistré en matière de numérisation de départements vitaux, appelés à fournir à l'Etat des indicateurs économiques dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle approche économique ». Abdelmadjid Tebboune avait également demandé à « trouver une solution définitive au problème de faiblesse du débit internet, définir les facteurs nuisibles et soumettre le dossier au Conseil des ministres si le besoin se fait sentir, le débit internet étant une condition essentielle pour l'aboutissement du processus de Numérisation et des Statistiques ».

M.M

Finances publiques

Les remarques de la Cour des Comptes

Retards dans les réalisations, réévaluations permanentes et projets inachevés ; le rapport annuel de la Cour des Comptes porte un regard sévère sur les finances publiques des dernières années de Bouteflika. Dans ce rapport dont nous détenons une copie, la Cour des Comptes énumère certaines anomalies enregistrées dans l'exécution de certains projets publics. Ainsi, le document évoque « les mesures de gel ont touché des projets ayant atteint un avancement appréciable, ce qui n'est pas en adéquation avec les bonnes pratiques visant la rationalisation des dépenses publiques. De plus, cette démarche risque de générer des dépenses supplémentaires lors de la reprise des travaux y afférents ». A titre d'exemple, le rapport cite « le Projet relatif à l'étude et à la réalisation de cénitatorium à Nassiria, inscrit en 2010, dont les travaux se sont interrompus le 31 août 2016, en raison de l'insuffisance de l'AP (son AP est passée de 45 à 120 millions de DA), a été gelé après que les travaux afférents à son exécution, engagés dans le cadre du marché de 114,69 millions de DA, ont connu un taux d'avancement physique de 55% ». Autre exemple de projet mal réalisés ; au sein du centre national de recherche dans l'Education, la Cour des comptes relève « la faiblesse » des publications. Le document note que le volume des « publications est faible par rapport aux besoins importants et variés du secteur. En effet, le nombre d'exemplaires imprimés n'a pas dépassé, pendant la période concernée par le contrôle, un maximum de 6 500 exemplaires par publication. Ainsi, la production du centre ne couvre que 25% des établissements du secteur représentant un total de 26 000 établissements d'enseignement, sans compter le nombre d'enseignants des différents cycles, sans cesse croissant qui a atteint plus de 427 000 enseignants au cours de l'année scolaire 2016/2017 ». Plus que cela, la distribution des produits du centre n'obéit pas à une procédure formalisée. En effet, « une partie des produits est distribuée aux abonnés et l'autre partie attribuée gratuitement, soit aux inspecteurs de l'éducation et de la formation, soit aux enseignants et chercheurs, ou à certaines écoles primaires lors de manifestations et journées de sensibilisation, selon les réponses aux questionnaires distribués aux annexes régionales. Souvent, il n'y a pas de pièces justificatives matérialisant la distribution de ces produits, excepté des bordereaux de transmission dans certains cas ». Dans l'Office nationale de l'enseignement à distance, l'ONEFD, le rapport note par exemple que les enseignants de cet office n'ont pas bénéficié d'une formation pédagogique contrairement à leurs pairs relevant des autres établissements de l'enseignement ordinaire qui en bénéficient périodiquement. L'actualisation de leurs connaissances se trouve, donc, compromise ». Autre indice ; la réalisation et réhabilitation des zones industrielles est un projet qui n'a jamais été mis à son terme. « En 20 ans de mise en œuvre, le taux de réalisation financière n'est que de 42% », explique le document qui enregistre également des réponses des départements concernés.

Saïd Sadia

ABDELMADJID ATTAR, MINISTRE DE L'ENERGIE

« L'Algérie doit rentabiliser son secteur pétrolier »

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a souligné dimanche à Alger, l'impératif pour l'Algérie de rentabiliser davantage son secteur des hydrocarbures à travers le développement de la filière Pétrochimie. Dans un entretien accordé au quotidien El Watan, M. Attar a réitéré l'importance pour le pays de rattraper son retard dans ce domaine. Il a toutefois précisé qu'il s'agit d'un secteur très capitalistique qui nécessite des dizaines de milliards de dollars à investir, une parfaite maîtrise des technologies et une bonne position sur les marchés externes. Néanmoins, il a qualifié d'"important" le portefeuille des projets actuels de Sonatrach, avec huit 8 projets, (en dehors des phosphates) pour un investissement de 16 à 21 milliards de dollars en fonction de certaines options pour le méthanol. Pour le ministre, "l'Algérie s'est engagée dans une véritable course contre la montre. Il va falloir y aller le plus rapidement possible, non seulement parce que les plus-values à gagner sont importantes, mais aussi parce que dans un peu plus d'une décennie, une part de plus en plus importante des hydrocarbures liquides surtout sera destinée à l'industrie pétrochimique", a-t-il expliqué. Evaluant l'état d'avancement de ces huit (8) projets, il a affirmé que quatre (4) sont dans un état d'avancement satisfaisant, deux d'entre eux à Arzew et Skikda (méthanol et LAB) sont en effort propre Sonatrach pour environ un milliard de dollars d'investissement. Les deux autres, pour la déshydrogénation du propane et la production de polypropylène, le premier à Arzew en partenariat avec Total avec un investissement de 1,4 milliard de dollars, et le deuxième en Turquie avec la Société Ronesans pour un investissement de 1,2 milliard de dollars. Concernant le cinquième projet à Skikda avec la société sud-coréenne Daelim avec



un investissement de 5,4 milliards de dollars, il est en début de négociation, a-t-il fait savoir. Pour les trois autres projets restants, ils sont toujours en "phase de maturation" qui nécessitent au moins un investissement 8 milliards de dollar et Sonatrach est en quête de partenaires pour pouvoir les lancer, selon les propos du ministre. A une question sur les capacités des pays de l'Opep et leurs partenaires à réguler le marché pétrolier à l'issue de la prochaine réunion du JMMC, prévue le 4 janvier prochain, le ministre a répondu que l'Organisation et ses alliés (connu sous l'acronyme de Opep+) avaient de toutes les façons convenues de ne pas augmenter la production de plus de 500.000 barils/jour. "Nous avons évité d'augmenter la production de 2 millions de barils/jour à compter du 1er janvier 2021, et c'est ce qui a permis de préserver le prix avec même une légère augmentation au-delà de 50 dollars le baril", a-t-il fait valoir. "C'est la position que nous défendons dans l'intérêt de tous les producteurs, car il faudra encore plusieurs mois pour qu'il y ait un démarrage significatif de la mobilité

et de la demande pétrolière dans le monde", a-t-il souligné. Par ailleurs, il a mis en avant le rôle de l'Opep+ dans la stabilité relative des prix de l'or noir, tout en affirmant que la prudence était toujours de mise vue la situation sanitaire mondiale qui peut affecter les prix. "Les incertitudes qui pèsent sur la mutation du virus Covid-19 et la réussite des vaccinations dans le monde ont entraîné un renforcement des confinements, mais aussi par une faible demande de pétrole en général en début d'année", a-t-il fait observer. Soulignant l'importance de l'alliance entre les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leur allié non membres, le ministre a tenu de rappeler que "jusqu'à la dernière conférence Opep et Opep+ le 12 décembre dernier, le prix du baril n'avait pu être stabilisé que grâce à la parfaite coopération de tous ses membres, et le respect des quotas de production à hauteur de 100%". A propos de la stratégie des énergies renouvelable adoptée par l'Algérie, notamment le programme entamé depuis 2011 visant à atteindre 22.000 MW en ENR à l'horizon 2030, puis récemment ramené à 15.000 MW à l'horizon 2035, M. Attar a indiqué que jusqu'au jour d'aujourd'hui, moins de 400 MW seulement ont été réalisés. Il a assuré que son département œuvre avec le ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables à rattraper le retard dans les énergies propres. "Nous avons pour mission, à travers la définition d'un vrai modèle de consommation énergétique qui n'a jamais existé, l'accélération de l'usage des énergies renouvelables, l'économie d'énergie, et l'accompagnement de cette transition par un renouvellement, une exploitation et une meilleure valorisation de nos ressources en hydrocarbures", a-t-il expliqué.

K.L

Coopération algéro-libyenne dans le domaine énergétique Sonelgaz s'associe à Gecol

Le Groupe Sonelgaz et la société énergétique libyenne Général Electric Compagny (GECOL) ont signé, hier, une nouvelle convention de coopération élargissant ainsi la coopération entre les deux entités à la production, au transport et à la distribution d'électricité et de gaz, selon le P-dg de Sonelgaz, Chaher Boulekhras. Lors d'un point de presse en marge de la cérémonie de signature en présence du représentant diplomatique de l'Ambassade de Libye en Algérie, Mohamed El-Jlidi, M. Boulekhras a fait savoir que cette nouvelle convention de coopération fait suite à celle précédemment paraphée entre les deux entreprises dans le domaine de la production, précisant que ce partenariat est désormais élargi au transport et à la distribution d'électricité et de gaz ainsi qu'aux énergies renouvelables et à l'aspect de la formation. "Concernant le renouvelable, Sonelgaz dispose d'un capital expérience sur les projets

réalisés en termes d'engineering, de maintenance et d'exploitation des centrales. Nous allons également développer cette coopération vers la formation et les services", a-t-il annoncé, soulignant que la crise sanitaire a aussi permis à Sonelgaz d'évaluer ses capacités de satisfaction des besoins nationaux et ceux des pays voisins dans le cadre de l'export d'énergie et de savoir-faire. Selon le P-dg de Sonelgaz, la dynamique de coopération avec la Libye s'effectue dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. Il s'agit, a-t-il dit, d'exposer toutes les opportunités offertes et les intérêts communs aux deux entreprises. "Dans les jours à venir, nous allons créer un groupe de travail efficace sur les différents domaines de coopération entre les deux entités. Ce groupe ouvrira à court terme sur une phase d'urgence et à moyen et longs termes à travers une coopération durable", a détaillé M. Boulekhras. Pour sa part, l'autre signataire de cette convention, le

président du Conseil d'administration de GECOL, Wiam El-Abdeli, il a fait savoir que cette coopération entre dans le cadre de la poursuite des échanges ayant eu lieu entre les équipes des deux entreprises suite à l'intervention des techniciens de Sonelgaz au mois d'octobre dernier pour la réparation et la remise en état de la centrale électrique libyenne de Khoms d'une capacité de 500 MW en moins de 10 jours. Il s'est félicité du soutien de Sonelgaz "à ses frères en Libye pour faire face à l'important déficit de production électrique dans le pays". "Ce soutien a été mis en œuvre à travers la contribution efficace des équipes de Sonelgaz dans la mise en service de 500 MW sur le réseau libyen au terme des travaux d'entretien", a-t-il rappelé, présentant ses remerciements à la direction et aux équipes de Sonelgaz pour leur réactivité et leurs efforts lors de leur intervention.

R.N

Une production de plus de 1,82 million quintaux d'agrumes prévue à Relizane (DSA)

La wilaya de Relizane prévoit une production de plus de 1,82 million de quintaux de différentes variétés d'agrumes dont la campagne de cueillette a été lancée dernièrement, a-t-on appris dimanche auprès de la direction des services agricoles (DSA).

La cheffe de service organisation de la production et appui technique, Nadia Arbaoui, a indiqué que la campagne de cueillette cible une superficie estimée à 4.670 hectares sur un total de 4.893 ha situés dans les périmètres irrigués du Bas Chellif et Mina.

La DSA prévoit un rendement de différentes variétés d'agrumes cette saison devant atteindre une moyenne de 229 qx/ha, a-t-on fait savoir, soulignant que la campagne de cueillette a touché, à ce jour, plus de 848 ha avec une récolte de plus de 194.000 qx des variétés précoces dont la Clémentine, Thomson et la Mandarine. La variété Thomson est la plus répandue dans la wilaya, suivie de la Clémentine et le citron, a-t-on précisé à DSA, avant d'indiquer que l'agrumiculture représente 17 % de la surface de l'arboriculture fruitière dans la région.

Y.U



BNA

La finance islamique lancée à travers 4 nouvelles agences

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a annoncé dimanche le lancement de l'activité de la finance islamique au niveau de quatre nouvelles agences, en réitérant son engagement de couvrir le territoire national.

Il s'agit, selon un communiqué de la BNA, des agences d'Ilizi "948" (Ilizi), de Tamanrasset "473" (Tamanrasset), d'El Bayadh "726" (El Bayadh) et de l'agence de Tindouf "411" (Tindouf). "Par ce fait, la BNA aura honoré son engagement à couvrir l'ensemble du territoire national à fin 2020", souligne le communiqué.

Avec l'entrée en service des quatre agences, le nombre des agences de la Banque commercialisant les produits de la Finance Islamique s'élève à 63 agences réparties sur 48 wilayas, "dépassant largement l'objectif arrêté initialement" qui s'établissait à 32 agences autorisées à commercialiser des produits de la Finance Islamique réparties sur une vingtaine de wilayas, selon la BNA.

Cette activité prévoit une large gamme de produits certifiés par le comité charia de la Banque et par l'autorité nationale charaïque de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Il s'agit des compte chèque islamique, compte courant islamique, compte épargne islamique, compte épargne islamique "Jeunes", compte d'investissement islamique non restreint, Mourabaha immobilier, Mourabaha équipements, Mourabaha automobile et Ijara, a rappelé la BNA.

Les détails des dits produits ainsi que les simulateurs MOURABAH et IJARA sont disponibles sur le portail web dédié à la finance islamique :

www.financeislamique.bna.dz Toutes les nouvelles informations relatives à l'activité et aux agences concernées sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux de la Banque, a ajouté cette Banque publique.

H.J

L'entreprise nationale honorée en Libye

Le P-dg de Sonelgaz a été interrogé quant au raccordement des zones d'ombre à l'électricité et au gaz à travers le territoire national. Il a indiqué à ce propos qu'un plan d'urgence a été mis en place pour éliminer progressivement les zones d'ombre. Selon M. Boulekhras, les premières statistiques évaluent à 3.700 zones d'ombre à travers le pays et près de 4.000 s'agissant de l'absence de raccordement en gaz. Le même responsable a fait savoir qu'en 2020, plus de 1.800 zones d'ombre ont été raccordées au réseau électrique et gazier, ajoutant que qu'avant même le début de ce programme, "Sonelgaz avait entrepris de pré-financer ces projets de raccordement des zones d'ombre à travers le pays". Lors de cette cérémonie, des prix ont été décernés aux équipes de Sonelgaz dépêchées en Libye en octobre dernier afin de procéder à la réparation de la centrale de production électrique de Khoms.

R.N

TIZI-OUZOU

Hommage au chahid Abane Ramdane à Larbaa n'Ath Irathen

Un hommage a été rendu dimanche par les autorités locales au Chahid Abane Ramdane, une des principales figures de la Guerre de libération nationale (1954-1962) dans sa région natale à Larbaa n'Ath Irathen, à l'est de Tizi-Ouzou, à l'occasion du 63ème anniversaire de sa disparition.

Lors de cet hommage, organisé conjointement par la direction locale du Moudjahid, le Musée régional du Moudjahid et l'association éponyme, le wali Mahmoud Djamaa accompagné des autorités civiles et militaires et des représentants de la famille révolutionnaire s'est incliné à la mémoire d'un grand dirigeant de

la Révolution algérienne". M. Djamaa a ajouté que "c'est un devoir de lui rendre hommage ainsi qu'à tous les héros qui ont tracé aux Algériens, depuis 1954 la voie de l'émancipation de l'indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale". A l'occasion de cet événement commémoratif le vice-président

de l'association Abane Ramdane, Chabane Mahmoud, a annoncé l'organisation, le 10 juin 2021 d'un colloque sur ce Chahid surnommé "l'architecte de la révolution". Principal organisateur du congrès de la Soummam (20 août 1956) qui a tracé les grandes lignes de la Révolution, Abane Ramdane était

un remarquable dirigeant au sein du Front de libération nationale (FLN), connu par son intelligence et sa maîtrise de la politique. Il a été à l'origine de la création de plusieurs organisations, dont l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et la Fédération de France du FLN, selon les témoignages de Moudjahidines.

Ouargla

Attribution très prochainement de 4500 lots de terrains à bâtir (Responsable)



At moins 4.500 lots de terrains à bâtir vont être attribués "très prochainement" à leurs bénéficiaires dans la commune d'Ouargla, a-t-on appris dimanche des responsables communaux. Les listes de 4.290 bénéficiaires ont été déjà établies, tandis que celles concernant 210 lots sont mises sous réserve, les bénéficiaires ne répondant pas à l'ensemble des conditions requises, dont celle de n'avoir pas précédemment bénéficié d'une aide

de l'Etat à la construction ou d'un lot de terrain, a précisé le vice-président de l'Assemblée populaire communale, Ahmed Temmam. Ces lots de terrain, viabilisés et prêts à être distribués en quatre tranches, trois de 1.000 parcelles et une de 1.500 parcelles, sont localisés entre la cité Ennasr et le quartier de Bamedil, dans la périphérie d'Ouargla, a-t-il ajouté, signalant qu'ils seront attribués à des jeunes (27 à 49 ans) inscrits auprès des services de la com-

mune. Les bénéficiaires ouvrent aussi droit à une aide de l'Etat à la construction d'un montant d'un million de dinars auprès des services de la Direction du logement, après finalisation des procédures liées au permis de construire de ces lots, dont les affectations se feront sur la base d'un tirage au sort prévu dans les tout prochains jours à la Maison de la Culture Moufdi Zakaria à Ouargla, selon M. Temmam.

C.F

Reboisement après incendies à Aïn Defla Plus de 23.300 plants fruitiers mis enterre début 2021

At total, 23.329 plants fruitiers seront mis en terre au début de l'année prochaine au niveau de 10 communes de Aïn Defla en guise de compensation des agriculteurs ayant été touchés par les feux de forêts de l'été dernier, a-t-on appris dimanche auprès de l'inspecteur principal de la Conservation locale des forêts. S'étalant sur une superficie de 617, 3 ha, cette opération touchera 11.984 plants ayant trait à l'olivier, 1.656 au cerisier et 9.686 autres à l'abricotier, a précisé Abderahmane Hamrani, faisant état de la mo-

bilisation d'une enveloppe financière de 30 millions de dinars à cet effet. "Nous avons en coordination avec la Direction des Services Agricoles (DSA) et la Protection civile procédé au recensement des agriculteurs ayant subi des dégâts lors des incendies de l'été dernier", a-t-il précisé, signalant que l'opération de reboisement touchera les communes de Ben Allel, Miliana, Aïn Torki, Hammam Righa, Aïn Defla, El Mayenne, Zeddine, Belaâs, Djellida et Mekhatia. Selon le même responsable, les

procédures administratives inhérentes à l'opération de plantation ont été entamées, faisant savoir que celle-ci sera menée par une entreprise privée. "Les communes les plus touchées par les incendies de l'été dernier sont, dans leur écrasante majorité, situées en zone montagneuse où la plantation des arbres fruitiers constitue l'essentiel de l'activité agricole, d'où l'impérieuse nécessité d'aider les agriculteurs à surmonter les difficultés induits par cet état de fait", a observé M. Hamrani.

R.T

CHU d'Annaba

4 greffes rénales effectuées en 2 jours

Quatre (4) opérations de transplantation rénale ont été réalisées ces deux derniers jours (vendredi et samedi) au Centre hospitalo-universitaire d'Annaba, a-t-on appris dimanche de la cellule de communication auprès de cet établissement de santé. Les opérations de greffe ont été effectuées par un staff médical conduit par le professeur Ahcène Atik, chef de service de la néphrologie, de l'hémodialyse et de la transplantation rénale au CHU d'Annaba avec la collaboration du professeur Hocine Chaouche d'Alger, au profit de 2 femmes et 2 hommes âgés entre 17 et 59 ans, issus des wilayas de Skikda, Guelma, Oum El Bouaghi et El Taref, a-t-on précisé.

Depuis janvier dernier, le Centre hospitalo-universitaire d'Annaba a réalisé 18 opérations de transplantation rénale et ce, en dépit de la conjoncture sanitaire exceptionnelle marquée par l'apparition du Covid-19 qui s'est répercutée sur le déroulement "normal" des différentes activités sanitaires notamment celle en rapport avec le volet chirurgie, a fait savoir le Pr Ahcène Atik qui a fait part de l'élaboration d'un ambitieux programme de greffe rénale pour l'exercice 2021.

Selon la même source, l'équipe médicale pluridisciplinaire chargée de ces opérations au CHU d'Annaba a acquis une "importante expérience" en matière de transplantation rénale. Pour rappel, le Centre hospitalo-universitaire d'Annaba réalise annuellement, une moyenne de 35 opérations de greffe rénale.

Aïn Temouchent

Une route d'évitement pour briser les embouteillages à Beni Saf

Le réseau routier de la wilaya d'Aïn Temouchent sera renforcé, le premier trimestre 2021, d'une voie d'évitement pour régler le problème des embouteillages dans la ville de Beni Saf, a-t-on appris du directeur des travaux publics de la wilaya.

Les travaux de ce projet, qui s'étend sur une distance de 12 kilomètres, ont atteint un taux d'avancement de 80%.

A noter qu'une première tranche de 6 km a été achevée et les travaux se poursuivent pour achever une distance de 1,9 km de la seconde tranche, a indiqué Saïd Si Chaïb, soulignant que le nouvel axe routier sera réceptionné dans sa totalité durant le premier trimestre de l'année prochaine.

Ce projet entre dans le cadre du programme sectoriel de la direction des travaux publics pour lequel une enveloppe de 900 millions de dinars a été dégagée, a fait savoir le même responsable. Cette route revêt une importance particulière pour régler le problème récurrent des embouteillages dans la ville côtière de Beni Saf, notamment durant la saison estivale. Il contribuera à une fluidité dans la circulation automobile, selon Si Chaïb.

Ce nouvel axe routier, à travers ses nombreux accès, permet de relier les quartiers de Sidi Sohbi, Sidi Khaled, Ghar El Baroud et Boukerdouna à la route nationale (RN 22) menant à la plage de Rachgouna, car il permet d'éviter le centre-ville de Beni Saf pour atteindre la plage, a-t-on expliqué.

E.R

El Tarf

Restitution d'une vingtaine de ruches et arrestation de deux individus à Chebaita Mokhtar (sûreté de wilaya)

Une vingtaine de ruches dérobées a été récupérée et deux individus impliqués dans le vol arrêtés dans la commune de Chebaita Mokhtar (El Tarf) par les services de police extra muros de cette collectivité locale, a-t-on appris dimanche du chargé de la communication de la sûreté de wilaya.

S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le banditisme dans toutes ses formes, les services de police ont, sur la base de plaintes émanant de victimes, ouvert une enquête qui a permis d'identifier et de localiser "en un temps record" les présumés coupables, deux récidivistes, a ajouté le commissaire principal Mohamed Karim Labidi. Les deux mis en cause, âgés de 20 ans, ont été appréhendés en flagrant délit de vol à bord d'un véhicule transportant 18 ruches d'abeilles, a précisé la même source, signalant que le véhicule utilisé a été intercepté au niveau de la ferme Salah Feddaoui à Chebaita Mokhtar.

Un dossier judiciaire a été élaboré et transmis au tribunal correctionnel de Dréan devant lequel les deux repris de justice seront traduits pour "association de malfaiteurs et vol qualifié", a conclu la même source.

A.Z

MILA

2,3 millions litres d'huile d'olive attendus cette saison (responsable)

La production prévisionnelle d'huile d'olive attendue durant cette saison agricole dans la wilaya de Mila devra atteindre 2,3 millions litres, a indiqué dimanche, le chef du service organisation, production et soutien technique à la direction des services agricoles, Mohamed Bouleffet.

L'oliveraie de la wilaya s'étend sur 12.118 hectares (9.121 productifs) dont 10.615 ha (7.822 productifs) d'oliviers destinés à l'extraction de l'huile, selon la même source qui a précisé qu'à la fin de la semaine passée, 14.860 quintaux des 45.000 qx récoltés sur 3.861 ha ont permis l'extraction de 250.000 litres.

La récolte se poursuit dans "des conditions normales", à travers la wilaya qui compte 40 pressoirs d'huile, a relevé le même cadre. La production de cette année dé-



passera celle de la saison précédente du fait de l'entrée en phase de production de nouveaux vergers notamment dans le Nord de la wilaya, a déclaré M. Bouleffet qui a fait savoir que le programme du fonds national de dé-

veloppement des zones de montagnes a permis, depuis 2018, de planter 600 ha d'oliviers au profit de petits agriculteurs des 22 communes montagneuses de la wilaya.

W.W

SAIDA

Plus de 3.840 foyers dans les zones d'ombre raccordés au réseau de gaz naturel (wilaya)

Pas moins de 3.848 familles habitant dans les zones d'ombre de la wilaya de Saida ont bénéficié du gaz naturel suite au raccordement de leurs foyers au réseau de cette énergie depuis le début de l'année en cours jusqu'à ce jour, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.

La Société de distribution de l'électricité et du gaz a consacré une enveloppe globale de 300 millions DA pour la concrétisation de cette opération à travers les zones d'ombre en vue

d'améliorer le cadre de vie de la population.

Un linéaire total de pas moins de 125,62 km de réseau de gaz naturel a été réalisé à travers ces zones, a-t-on indiqué, soulignant que le taux de couverture globale en gaz de ville dans la wilaya a atteint 64,43 %, selon les services de la wilaya.

La Société de distribution de l'électricité et du gaz recense plus de 143.000 clients à travers les réseaux de l'électricité et du gaz naturel dans la wilaya.

A.A

M'SILA

Deux milliards de dinars pour la viabilisation de plus de 9.000 lots sociaux (Wilaya)



Une enveloppe financière de deux (2) milliards de dinars a été mobilisée dans la wilaya de M'sila au titre de l'exercice 2020 pour la viabilisation de 9.586 lots de terrains à caractère social ont annoncé, dimanche les services de la wilaya. Répartis sur 44 lotissements, les travaux de viabilisation ciblent particulièrement les réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité et de gaz et les routes, ont précisé les mêmes services expliquant que plus de 70% des travaux de viabi-

lisation sont en phase "de finition".

L'opération de viabilisation a contribué à offrir un plan de charges au profit des entreprises activant dans la wilaya de M'sila ainsi que l'attribution d'un lot de terrain prêt à la construction et lutter contre la construction illícite a-t-on noté des mêmes services.

Pour rappel, la wilaya de M'sila avait procédé, ces deux dernières années à la distribution de plus de 3.500 lots de terrains à caractère social.

REDA.E

ADRAR

Lancement d'une session de formation de soudeurs-pipes



Une session de formation de 26 stagiaires en soudure métallurgique, notamment en soudure-pipes, a été lancée dimanche à Adrar, à l'initiative de la Chambre locale de l'Artisanat et des métiers.

L'initiative, pilotée par le centre de formation et de perfectionnement de la Chambre, vise l'accompagnement des jeunes pour l'obtention d'une qualification leur permettant de s'insérer dans le monde professionnel et répondre aux besoins des activités économiques locales, a indiqué le directeur de l'école, Abdelmalek Dekkène. Les participants bénéficient tout au long d'une semaine d'une formation théorique et pratique sur les techniques de soudure de métaux, plus particulièrement la soudure de pipelines, a-t-il précisé.

Cette session entre dans le cadre du programme annuel de formation arrêté par l'école et comprenant dix (10) sessions dans différentes spécialités, à l'instar de l'installation d'équipements d'énergie solaire, le montage de systèmes d'alerte anti-incendie, la maintenance de téléphones portables, et l'entretien électronique autos. Ces sessions ont ciblé quelques 500 personnes, des deux sexes, ayant bénéficié de titres de qualification au terme de leur formation, leur donnant la possibilité de monter des micro-entreprises dans ces domaines et s'insérer dans la vie professionnelle, a souligné M.Dekkène. De nombreux jeunes ont émis le souhait de voir ces programmes de formation se poursuivre et être élargis à d'autres créneaux, ouvrant ainsi des perspectives d'accès au monde de l'investissement productif et rentable.

A.A

GUELMA

Une application électronique pour enregistrer les pétitions à la délégation locale du médiateur de la République

La délégation du médiateur de la République à la wilaya de Guelma a mis en service une application électronique pour l'enregistrement et le suivi des pétitions et plaintes dans le cadre de la modernisation et l'amélioration de la prise en charge des préoccupations des citoyens, a appris dimanche l'APS, du délégué local du médiateur de la République, Abderazak Messaoudia.

"L'application permet de suivre minutieusement les pétitions reçues depuis leur réception et leur traitement à la réponse des services administratifs publics et privés concernés", a précisé M. Messaoudia. Cette application développée par des compétences locales bénévoles permet d'apporter davantage de transparence et crédibilité au traitement des pétitions et de susciter du coup la confiance des citoyens tout en réduisant les délais de traitement des plaintes, a-t-il fait savoir.

La délégation locale du médiateur de la République de Guelma a reçu, depuis le début de son activité le 24 septembre au 30 novembre derniers, un total de 213 pétitions, a ajouté le même responsable qui a relevé que la réponse des instances administratives publiques et privées à ces pétitions dont elles sont l'objet "demeure faible et prend beaucoup de temps". Aussi, 122 de ces pétitions portent sur des problèmes de logement, 7 sur l'aménagement urbain l'éclairage et les routes en zones d'ombre et 65 diverses questions, selon la même source qui a relevé que 19 concernent des personnes à besoin spécifiques à qui une journée d'accueil exclusive (jeudi) est réservée par la délégation à cette catégorie sociale de citoyens.

A.A

NAAMA

Réalisation de 22 stades de proximité dans des zones d'ombre

Vingt deux (22) stades de proximité ont été réalisés dans des zones d'ombre de la wilaya de Naama et un stade communal de football a été couvert de gazon artificiel, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS).

Les travaux de réalisation et la couverture de 22 stades de proximité ont été achevés dans les zones d'ombre de plusieurs communes, dont certaines situées dans des villages éloignés, telles que Eillouz, Hassi Defla, Amar, Tirkount, Ouzgout, Hadjrat Meghil, Sidi Belkacem et Langar, a-t-on indiqué.

Une enveloppe de 230 millions DA a été allouée au programme de réalisation et aménagement des infrastructures sportives au profit des populations des zones éloignées de la wilaya, a souligné le chef de bureau programmes et investissements à la DJS, Larbi Miloud.

Il a ajouté que 5 autres stades de proximité, d'un coût de réalisation de 50 millions DA, seront achevés prochainement, en plus du revêtement de la pelouse du stade communal d'El Bayodh en gazon artificiel et son équipement en matériels nécessaires pour les équipes sportives pour un coût de 60 millions DA. Les travaux de pose du gazon artificiel de dernière génération sur la pelouse d'un autre stade communal à Mekmen Benamar seront réceptionnés au début de l'année prochaine.

Des travaux de réaménagement ont été achevés par ailleurs au complexe sportif de proximité de la commune de Naama pour un investissement de 30 millions de dinars, portant notamment sur l'entretien, la rénovation d'un terrain de réplique et le revêtement d'un terrain de compétition en gazon artificiel.

Par ailleurs, les travaux de réalisation de trois piscines couvertes ont été lancés dans les communes de Mecheria, Ain Sefra et Asla, avec des délais de livraison de 14 mois, selon la même source.

AMINE.A

TLEMCEN

Une caravane artistique pour oublier le stress de la pandémie sanitaire

"La caravane artistique de la gaieté" créée à Tlemcen en 2020 dans le sillage de la pandémie de la Covid-19 avec toutes les contraintes du confinement et ses répercussions sur le moral des personnes, a reçu des échos favorables de la part de la population.

Cette initiative culturelle, qualifiée d'originale, a été l'œuvre d'animateurs culturels, de conteurs, de clowns, de magiciens et autres artistes de spectacles issus d'associations artistiques locales à l'image de "Abwab el fen" de Tlemcen, "Fils des deux frères" de Ghazaouet, "Abdelmoumene Benali" de Nedroma, "Al Badr" de Sabra et "Ibn Châab" de Maghnia.

La caravane culturelle a sillonné de nombreuses cités et quartiers populeux des grandes agglomérations et des zones d'ombre de la wilaya, contribuant de manière artistique et humoristique à sensibiliser les populations sur les risques de contamination au virus Corona et les mesures préventives à respecter par tout un chacun.

Le concept de cette caravane est d'aller



vers les cités, les quartiers et les villages les plus reculés pour mettre du baume dans le cœur des personnes vivant une situation sanitaire exceptionnelle les ayant forcé à se confiner.

Tout en présentant des spectacles co-

miques, drôles et plein d'humour, les comédiens ont passé énormément de messages à leurs spectateurs, petits et grands, sur la nécessité de se protéger contre ce virus dangereux. Houari Zitouni, président de l'association "Abwab el fen",

considère inconcevable que la culture ne fasse rien dans ces moments difficiles de la pandémie. "Il fallait trouver une idée pour semer la joie et permettre aux gens de continuer à vivre, d'où la création de cette caravane", a-t-il expliqué à l'APS. "Nous avons sillonné pendant les heures de confinement les cités et les zones d'ombre, grâce, bien entendu, aux facilités accordées par les autorités locales et avec la collaboration efficace du Centre des arts et des expositions de Tlemcen. Nos passages à Remchi, Mezaourou, Ghazaouet, Souhalia, Sebdou, Sabra, Ain Fezza, Chetouane, Nedroma et autres cités du grand groupement urbain de Tlemcen, ont été un grand succès et des moments d'une énorme satisfaction pour tous les artistes", a-t-il relevé. Le public, stressé par cette situation sanitaire exceptionnelle, a répondu présent à chaque spectacle et passait des moments inoubliables grâce aux artistes et animateurs qui se sont bénévolement investis et donné le meilleur d'eux-mêmes dans cette nouvelle expérience artistique.

A.Z

El Tarf

Restitution d'une vingtaine de ruches et arrestation de deux individus à Chebaita Mokhtar (sûreté de wilaya)

Une vingtaine de ruches dérobées a été récupérée et deux individus impliqués dans le vol arrêtés dans la commune de Chebaita Mokhtar (El Tarf) par les services de police extra muros de cette collectivité locale, a-t-on appris dimanche du chargé de la communication de la sûreté de wilaya.

S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le banditisme dans toutes ses formes, les services de police ont, sur la base de plaintes émanant de victimes, ouvert une enquête qui a permis d'identifier et de localiser "en un temps record" les présumés coupables, deux récidivistes, a ajouté le com-

missaire principal Mohamed Karim Labidi.

Les deux mis en cause, âgés de 20 ans, ont été appréhendés en flagrant délit de vol à bord d'un véhicule transportant 18 ruches d'abeilles, a précisé la même source, signalant que le véhicule utilisé a été intercepté au niveau de la ferme Salah Feddaoui à Chebaita Mokhtar.

Un dossier judiciaire a été élaboré et transmis au tribunal correctionnel de Dréan devant lequel les deux repris de justice seront traduits pour "association de malfaiteurs et vol qualifié", a conclu la même source.

K.L



Sétif

1660 foyers raccordés au réseau de gaz naturel à Tella et Hammam Soukhna

Pas moins de 1.660 foyers des deux communes de Tella et Hammam Soukhna du Sud de la wilaya de Sétif ont été raccordés dimanche, au réseau d'approvisionnement en gaz naturel. Il s'agit de 330 foyers de l'agglomération Ouled Boudouh dans la commune de Tella et de 1.330 foyers répartis sur plusieurs mechtas de la commune de Hammam Soukhna, a précisé Abdallah Djedah, directeur de l'entreprise de concession de la distribution de l'électricité et du gaz de Sétif, au cours de la cérémonie de mise en service présidée par le wali, Kamel Abla.

Le raccordement au réseau de l'agglomération Ouled Boudouh a nécessité la réalisation d'un réseau de distribution de 49 km et une enveloppe financière de 50 millions DA dégagée du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, a déclaré le même cadre.

Un réseau de 191 km et une enveloppe financière de 483 millions DA ont été nécessaires pour desservir les mechtas de Kehatra, Ouled Azam, Khenafif, Ouled Hellal, Douyekh, El Madher, Djendarmia, Teratfa, Keramcha, Ouled Mehana, Metarfa, Houamel, Ouled Athmane et Belhouchet de la commune de

Hammam Soukhna, a-t-il dit.

Avec ces nouveaux raccordements, le taux de couverture par le réseau de gaz dans la daïra de Hammam Soukhna dont relèvent ces deux communes passe à 98 % et celui de la wilaya à 96,5 %, selon la même source.

Les deux opérations réalisées dans un court délai et coïncidant avec la saison hivernale ont suscité la joie des habitants bénéficiaires qui n'auront plus à souffrir des contraintes liées à l'utilisation des bouteilles de gaz butane.

REDE.E

Khenchela

Distribution "prochaine" de 639 logements LPL à Chechar (wilaya)

Un quota de 639 logements publics locatifs (LPL) sera distribué "courant premier trimestre 2021", à la commune de Chechar (Khenchela), a-t-on appris dimanche, auprès des services de la wilaya. "Ce quota de logement sera distribué dès l'achèvement de l'étude des recours introduits s'agissant de la liste des bénéficiaires", a fait savoir la même source, soulignant que "l'étude des recours lancée, depuis mardi dernier par la commission ad hoc se poursuit jusqu'à la fin du mois de décembre courant". Selon les services de la wilaya de Khenchela, la liste nominative des futurs bénéficiaires du quota des 639 LPL dans la commune de Chechar a été publiée via les réseaux sociaux pour éviter le regroupement des citoyens devant le siège de l'Assemblée populaire communale (APC) et de la daïra dans le cadre des mesures préventives contre la propagation du coronavirus. La liste des bénéficiaires de ce quota de logement social comprend 329 candidats, âgés de plus de 35ans et 310 autres de moins de 35ans en plus de 78 autres candidats à bénéficier de ces logements, sur la liste d'attente, selon les précisions fournies par la même source.

La distribution de ce quota de logement sera suivie d'opérations similaires, a-t-on précisé, faisant état à ce titre, de la remise des clés de 120 unités de même type "avant la fin du premier semestre 2021", 500 autres unités "avant fin 2021" en plus de 800 lots de terrains dans le cadre des lotissements sociaux.

Les services de la wilaya de Khenchela prévoient la distribution "courant du 1er semestre 2021" de plus de 2.500 logements publics locatifs, au chef-lieu lieu et dans les commune El Hamma, Ain Touila, N'sigha, Chechar et Ouled Rechache dont les travaux d'aménagement extérieur tirent à leur fin dans la majorité des sites.

A.Z

Illizi

Lancement des produits de la finance islamique à l'agence locale de la BNA

Le système de la finance islamique a été lancé dimanche au niveau de l'agence de la Banque nationale d'Algérie (BNA) d'Illizi en présence du chef de département des crédits à la Direction régionale (DR) de la Banque, a-t-on appris des responsables de cette institution financière. Inscrit dans le cadre de l'extension du nouveau service bancaire islamique, ce système prévoit la commercialisation de neuf produits,

dont cinq concernent le compte courant islamique, le compte chèque islamique et le compte épargne islamique "jeunes" et le compte d'investissement, a expliqué le chef de département des Crédits, Azzedine Chetaibi. D'autres formules de financement figurent dans le cadre du nouveau système financier et portent sur le financement, selon la Chariâa islamique, des opérations de Mourabaha immobilier, Mourabaha

équipements, Mourabaha automobile et Ijara, a-t-il ajouté. Le même responsable a fait état, en outre, de l'ouverture d'un guichet spécial au niveau de l'agence d'Illizi pour vulgariser les produits de la finance islamique ainsi que les modalités et conditions d'accès aux produits offerts aux clients qui ont aussi la possibilité de consulter le site électronique de la BNA. Inscrit à la faveur des nouvelles orientations du gouvernement pour

le développement du système financier et la diversification de ses produits, ce nouveau procédé bancaire islamique, adopté par l'instance de contrôle légal à la BNA et l'Autorité Charaïque nationale de la Fetwa pour l'industrie de la finance islamique, est ainsi déployé, après son lancement aujourd'hui dans les wilayas d'Illizi et Tamanrasset à travers l'ensemble du pays, a indiqué M.Chetaibi.

A.E

Le 7 points clés à vérifier lors de la rédaction de vos statuts

Vous allez choisir la forme juridique qui correspond aux besoins de votre business, il ne vous reste plus qu'à rédiger vos statuts.... Ceux-ci définissent les règles de fonctionnement de votre société et les relations entre vos associés et vous. Cependant, l'obligation de rédiger des statuts lors de la création d'une entreprise dépend de la forme juridique que vous choisissez de lui donner. Ainsi, vous n'avez pas à rédiger de statuts si vous choisissez de créer :

- une entreprise individuelle (EI)
- une entreprise individuelle à responsabilité limitée (EURL)
- une micro-entreprise.

En revanche, il est obligatoire de rédiger des statuts si vous optez pour une des formes juridiques suivantes :

- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- la société à responsabilité limitée (SARL)
- la société anonyme (SA)
- la société par action simplifiée (SAS)
- la société en nom collectif (SNC)
- la société coopérative de production (SCOP)
- la société en commandite par actions (SCA) et société en commandite simple (SCS).

Nom de la société ou dénomination sociale

Vous pouvez choisir n'importe quel nom, sauf :

- S'il s'agit d'une marque connue



– Si le nom a déjà été déposé à l'INPI

– Si une autre société a déjà utilisé ce nom et qu'elle exerce son activité dans un domaine voisin (référence à la clientèle et à la zone géographique)

La dénomination sociale identifie votre entreprise en tant que personne morale.

La nomination du dirigeant doit être citée soit dans les statuts eux-mêmes, soit dans un acte séparé, appelé annexe aux statuts. L'avantage de cette seconde pratique c'est que vous pouvez modifier les statuts et les faire réenregistrer à chaque changement de dirigeant. Dans le cas d'une nomination du dirigeant par acte séparé, les statuts doivent le préciser clairement au chapitre nomination du dirigeant. La durée de fonction du dirigeant doit être précisée, ainsi que l'étendue de ses pouvoirs, éventuellement sa rémunération, la possibilité de le révoquer, les conditions de nomination d'un

autre dirigeant... A noter qu'il est important de bien définir le statut du dirigeant car celui-ci peut avoir des répercussions sur ses biens propres.

Penser également à prendre un nom de domaine internet pour votre entreprise, avant de déposer vos statuts au greffe du tribunal de Commerce, c'est-à-dire à rendre public le nom de votre société.

Nom des associés

Vous devez dans vos statuts, inscrire les noms, prénoms, date et lieu de naissance, domiciliation et régime matrimonial des personnes physiques (et nom, domiciliation et N° SIRET des personnes morales). Les statuts organisent la répartition des pouvoirs dans votre société, notamment entre le dirigeant et l'assemblée des associés. Vous devez citer les associés de votre société, ainsi que leurs nombres de parts sociales détenues. Il est également recommandé de prévoir dans vos statuts une clause

d'agrément en cas de cession des parts sociales détenues par vos associés. Dans le cas contraire, et sans précision sur la cession de parts sociales, les associés pourront à tout moment céder leurs parts à des personnes étrangères à la société et ainsi permettre l'entrée de nouveaux associés sans que vous puissiez vous y opposer.

Activité de la société

N'hésitez pas à rédiger une définition assez large de votre activité, pour ne pas être gêné, si le champ de vos interventions s'élargit. Toutefois, vous pouvez prévoir une solution de secours en inscrivant une phrase élargissant votre activité. L'objet de la société définit les domaines d'activités dans lesquels votre entreprise interviendra. Si vous n'êtes pas assez large dans la définition de votre champ action vous serez gêné par la loi. Cette partie vous servira aussi de référence pour l'attribution du code APE (activité principale exercée) qui classe les entreprises françaises par type d'activité.

Montant du capital social

Dans les statuts, le montant du capital, ainsi que sa décomposition doivent être mentionnés. Si le capital a été défini à 5.000 DA, il pourra être réparti en 500 actions (ou parts sociales pour une SARL), de 10 DA de valeur chacune, par exemple.

Adresse du siège social

Il est obligatoire de préciser l'adresse du siège social dans vos statuts et aussi lors de l'immatriculation de la société. L'entrepreneur doit être en mesure de justifier qu'il peut utiliser cette adresse pour son entreprise. Si le siège social est fixé au domicile du président ou du gérant, il suffira de compléter une attestation de domiciliation et de fournir la copie d'un justificatif de domicile.

Date de clôture des comptes

Pour finaliser la rédaction de statuts, vous devez préciser la date de clôture des comptes. La durée du premier exercice n'est née pas nécessairement de 12 mois et votre exercice comptable n'est pas forcément basé sur l'année civile. En règles générales, vous devez inscrire une phrase de ce type dans vos statuts : « La date de clôture des comptes annuels est fixée au 31 décembre »

L'enregistrement des statuts

Vous devez établir ou faire établir 4 exemplaires originaux de vos statuts. Ces 4 exemplaires doivent être datés et signés par les associés (présents au moment de la création) et sur chaque original des statuts. Vous avez un mois pour faire enregistrer les statuts que vous avez datés et signés. L'enregistrement de ces statuts se fait auprès du Centre de Formalités des Entreprises ou au Service des Impôts des Entreprises le plus proche de l'adresse du siège de votre société.

5 idées pour un pot de départ branché

Soigner sa sortie au travail et laisser une bonne opinion de soi, c'est aussi savoir dire au revoir à ses collègues et à son boss. Avant de partir, vous n'échapperez pas au traditionnel pot de départ. Rébarbatif ? Voici quelques tendances qui émergent pour marquer le coup et éviter le pot de départ ringard.

Pot de départ branché : envoyez une invitation créative

Vous avez démissionné de votre CDI, vous avez rompu votre CDD ou mis fin à votre période d'essai ? Si votre départ s'effectue dans de bonnes conditions, et surtout si vous maîtrisez les outils numériques, laissez parler votre créativité. Quitte à y passer un peu de temps : vos collègues apprécieront toujours que vous vous soyez investi pour la forme dans cet au revoir. Vous pouvez également sortir des sentiers battus grâce au contenu de votre texte d'invitation : privilégiez une formulation personnalisée, utilisant un lexique en rapport avec votre métier ou votre secteur d'activité.

Notre conseil : n'invitez pas vos amis ou votre famille à votre pot de départ, cela pourrait être mal vu. À l'inverse, ne soyez pas trop sélectif concernant vos collègues, l'idée n'est pas de vous fâcher avec certains.

Horaire d'un pot de départ branché : chamboulez le planning

Traditionnellement, le pot de départ s'effectue en fin d'après-midi. Cette habitude n'est plus forcément la règle. N'hésitez pas à l'organiser à tout moment de la journée, même au petit-déjeuner ou à la pause-café en début d'après-midi. Mais attention à ne pas l'organiser trop tôt ou trop tard dans la journée, vous risqueriez de vous retrouver tout seul !

Pot de départ branché : dénichiez un lieu atypique

Réunir ses collègues dans le bistrot du coin, c'est moins formel, plus libre et plus sympa

que le traditionnel pot au boulot. La formule mixte (un pot dans la boîte, suivi d'un after work dans un bar) remporte aussi un grand succès. Prenez garde de ne pas commettre certaines erreurs irréversibles.

Notre conseil : certains bars proposent des concepts originaux et branchés comme des pistes de bowling, des karaokés, des rooftops. Renseignez-vous sur ce qui se fait autour de votre lieu de travail.

Tartes et gâteaux maison, summum du pot de départ branché

Les cacahuètes, chips et briquette de jus d'orange, ça fait tristoun. Cubes au saumon fumé, mini-financiers aux amandes,..... Les produits élaborés commandés dans une boulangerie ou un buffet préparé par un traiteur restent très appréciés. Mais ce n'est pas la peine de vider votre portefeuille, le fait-maison remporte toujours un franc succès ! Pour vous démarquer du traditionnel pot de départ, optez aussi pour une table décorée et créative (guirlandes, étiquettes, vaisselle...). Conseil: prévoyez des finger food et des « mini », plus pratique à manger. Par exemple, vous pouvez faire des mini-sandwichs, mini-brochettes...

Lâchez-vous pour votre pot de départ et préparez quelques surprises branchées Pour être branché, inversez la tendance et gâchez vos collègues à cette occasion : livre d'or personnalisé avec des photos des temps forts dans l'entreprise, diaporama, playlist ciblée, polaroïd... dénichiez l'idée qui fera plaisir à vos invités.

N'oubliez pas les remerciements : ils doivent être justes sans tomber dans l'hypocrisie. Le discours ne coûte rien, mais il peut rapporter beaucoup car on ne sait jamais qui vous pourriez recroiser lors de votre carrière professionnelle.

Notre conseil : ne tombez pas dans le narcissisme en offrant un porte-clés à votre effigie ! En revanche, un badge « merci » touchera sûrement vos collègues.

10 conseils pour accélérer

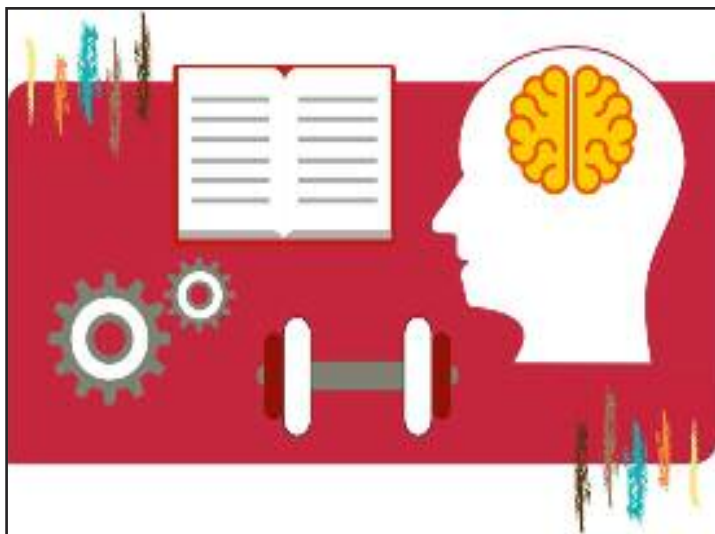
Si l'accélération dans le business se fait ressentir un peu partout, il existe de bonnes pratiques pour la réaliser dans de bonnes conditions. Selon une étude de Mazars réalisée par Data Observer et Opinionway, il y en aurait 10 qui s'avèreraient pertinentes. Zoom sur chacune d'entre elles et qui pourrait bien vous aider à booster votre business.

1 – Vitesse et précipitation : deux choses à ne pas confondre.

Lorsque l'on souhaite accélérer, force est de constater qu'il ne faut pas le faire dans n'importe quelle direction. L'accélération, voire le changement de business model, entraîne des conséquences sur chaque pan de l'entreprise alors autant ne pas se tromper de direction ou vouloir tout changer en une seule fois. Il est clair qu'une fois sortie la tête du guidon, la tendance peut être de partir rapidement dans toutes les directions sans prendre en compte l'impact sur les ressources. Il faut cependant savoir bien analyser les conséquences que le changement va produire, bien préparer les équipes et bien leur expliquer le sens où on veut aller. Parfois, il faudra prendre votre mal en patience et opérer un changement à la fois. A défaut, vous pourriez bien épuiser vos équipes.

2 – Etablir un cap stratégique et rendre vos tactiques souples

Pour aller loin, vous devez bien définir votre vision. Il va vous falloir emmener vos équipes sur un chemin qui leur est inconnu. Vos tactiques doivent être souples et votre organisation doit savoir être agile pour pouvoir s'adapter à de nouvelles méthodes de travail. Il s'agit de bien définir vers où vous voulez tendre et comment vous comptez vous y rendre sans toutefois être trop rigide. Les 4 grandes tendances qui influencent les entreprises à accélérer : des clients toujours plus exigeants, l'écologie



du terrain

comme urgence, la réalité des nouvelles technologies et la mondialisation. Autant d'éléments à prendre en compte qui font que vous aurez du mal à tout faire en une seule fois.

3 – Le cœur de métier et sa raison d'être en premier

A trop vouloir effectuer de changements et s'adapter à la vitesse, on peut en perdre le sens de la mission de l'entreprise et son identité. Même si vous désirez accélérer vous devez garder en tête que vous ne devez pas oublier votre cœur de métier. D'ailleurs 85% des entreprises qui développent un nouveau business model le font en complément de celui-ci initial. N'oubliez pas de préserver vos valeurs. La prise en compte des nouveaux enjeux et technologies ne doit pas vous faire oublier qui vous êtes, ni le relayer aux oubliettes. Vous avez fonctionné d'une certaine manière et rien ne vous empêche de proposer des solutions alternatives sans délaisser votre cœur de métier. La tendance peut être également de faire un virage à 360° en apercevant une ouverture mais qui peut complètement transformer l'entreprise et vous pouvez y perdre tout le monde.

4 – Décider au plus près

Le terrain reste le meilleur endroit où vous pouvez avoir des retours sur les améliorations qui peuvent être faites dans votre entreprise. On le dit souvent « celui qui fait c'est celui qui sait ». L'innovation participative qui fait remonter les problèmes et dégager les solutions est de plus en plus courante dans les entreprises où chacun contribue à l'amélioration des processus. Il ne faut pas non plus se déconnecter du client quand on est dirigeant car c'est bien lui qui va vous orienter, en général, vers les bonnes solutions.

5 – L'obsession de la satisfaction client

Il existe de nombreuses manières de satisfaire le client mais encore faut-il bien l'écouter. N'oubliez pas l'éternel conseil : « vous avez deux oreilles et une bouche » donc autant écouter votre client qui pourra vous donner non seulement vos avantages concurrentiels, vos défauts, vos perspectives d'amélioration par rapport aux problèmes rencontrés ou encore à ce que propose la concurrence, vous informer sur ce qu'il utilise et ce que vous pourriez lui offrir en complément de votre offre... Le client reste celui qui vous utilise et qui vous achète alors autant

l'écouter en premier et voir comment vous pouvez le satisfaire encore et toujours plus.

6 – Choisir les bons partenaires

Cela peut paraître une évidence mais vous devez choisir des partenaires qui sont en adéquation avec votre nouvelle manière d'agir. Rien ne sert de proclamer que vous êtes pour le développement durable si tous vos fournisseurs sont anti-écologiques par exemple. Il vous faut trouver des partenaires qui sont dans la même logique que vous et qui souhaitent atteindre les mêmes objectifs ou les ont déjà atteints.

7 – Placer les hommes au cœur du pilotage

Pour qu'un changement s'opère en toute harmonie, vous devez fédérer autour de vous le maximum de personnes. Si vous devez porter le changement, il ne faut pas le faire tout seul. Pour cela, il vous faudra faire en sorte que vos équipes s'approprient les nombreux changements à opérer surtout s'ils finissent par impacter la structure même de votre organisation. La résistance au changement est naturelle et vous devrez littéralement entraîner vos collaborateurs dans l'aventure. Pour cela, vous devrez montrer en quoi l'objectif est souhaitable et prendre le temps d'écouter les réticences et de parer aux objections. A défaut, vous pourriez vite vous retrouver confronté à une démotivation générale.

8 – Réduire les cycles de reporting

Qui dit accélérer dit également prendre en compte que les changements vont s'exécuter de plus en plus rapidement. Alors autant avoir des retours très réguliers notamment pour faire remonter les informations sur ce qui marche bien et sur ce qui marche mal. N'oubliez pas que vous allez faire des choix non pertinents et il vous faudra par moment rectifier le cap

et la stratégie. Ceci implique de bien analyser chaque situation afin de ne pas réaliser au bout de quelques mois que vous vous êtes trompé de direction ou qu'il existe un facteur bloquant que vous n'aviez pas pris en compte et pour lequel vous allez devoir trouver une solution.

9 – Déterminer les bons indicateurs

Suivant la voie où vous désirez aller, vous allez sûrement devoir mettre en place des indicateurs qui sont différents de ceux que vous utilisiez autrefois. L'écologie, la satisfaction client, la capacité à résister à la mondialisation ou encore la prise en compte des nouvelles technologies, entraînent la mise en place de nouveaux indicateurs. Il peut s'agir par exemple du taux de conversion si vous êtes sur internet, les délais de livraison ou encore l'information client. Il existe une kyrielle d'indicateurs possibles que vous devrez déterminer selon les situations et votre cap. N'hésitez pas à bien y réfléchir avant de vous lancer dans l'aventure pour les mettre en place dès le début.

10 – Mesurer l'impact sur l'humain

Tout changement génère de la résistance comme le disions plus haut. Un des indicateurs qui ressort est celui sur l'impact humain. Il peut s'agir bien entendu de vos équipes qui risquent d'avoir du mal à s'adapter à cette nouvelle manière de faire qui engendre une forte accélération et une remise en cause de leurs habitudes. Certains se sentiront par exemple angoissés à l'idée d'en sortir car qui dit habitudes dit sécurité pour la plupart des gens même si cela n'est pas forcément vrai. Mesurer également l'impact sur la RSE en général reste une bonne pratique si vous souhaitez constater si votre action a de véritables impacts ou si elle ne risque pas de rester qu'une bonne intention.

Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des entreprises ou RSE ?

La Responsabilité Sociétale des Entreprises, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou ses acteurs du territoire...

Les entreprises qui s'engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques (ex: promotion de la diversité au sein des collaborateurs) voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques (ex: location de matériel plutôt que vente). Pour certaines entreprises, princi-

palement celles dont l'activité a un gros impact sur l'environnement (ex: industries minières ou pétrolière) cela suppose une remise en cause de leur business model pour le rendre compatible avec la lutte contre le changement climatique (limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C) ou une gestion durable des ressources (ex: sauvegarde de la biodiversité).

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité, peuvent mettre en œuvre une démarche de RSE.

-Les plus grandes entreprises et les entreprises cotées sont de plus en plus soumises à des réglementations spécifiques. Depuis une quinzaine d'années, il leur est ainsi demandé de publier des informations sur leurs impacts environnementaux et sociaux (c'est ce que l'on appelle le reporting extra-financier). Et depuis la loi sur le devoir de vigilance adop-

tée en 2017, les grandes entreprises doivent aussi mettre en place des mesures de surveillance qui permettent de prévenir les risques environnementaux (ex: pollution), sociaux (ex: violations de droits humains) et de gouvernance (ex: corruption) dans leurs unités de production, leurs filiales et chez leurs fournisseurs.

-En tant que fournisseurs ou sous-traitants des grandes entreprises, les PME sont donc aussi de plus en plus incitées à adopter une telle démarche. On le voit notamment avec les appels d'offre ou les politiques d'achats des grands groupes-donneurs d'ordre qui demandent de plus en plus de précisions sur les mesures environnementales, sociales et de gouvernance de leurs fournisseurs. De plus en plus d'entreprises en tiennent compte et sélectionnent les plus vertueux.

Pourquoi faire de la RSE ?

La RSE est une nouvelle grille de lecture qui va permettre à l'entreprise de mieux répondre aux

défis auxquels elle est confrontée (climat, approvisionnement, demande de transparence...) et aux attentes de ses parties prenantes qui sont de plus en plus nombreuses sur ces sujets. C'est aussi une nouvelle vision de son rôle et de sa responsabilité dans la société. Mesurer et évaluer l'impact de ses activités en matière environnementale et sociétale (ex: consommation d'eau, d'énergie, taux d'accidents du travail...) va d'abord permettre à l'entreprise de mieux identifier et donc de mieux maîtriser les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Mais aussi d'agir plus efficacement pour réduire son empreinte, mieux s'adapter aux nouvelles contraintes et dégager de nouvelles opportunités (ex: nouveaux produits plus respectueux de l'environnement).

A terme, si les entreprises ne prennent pas en compte les impacts environnementaux et sociétaux de leurs activités, c'est leur pérennité qui est menacée. Par exemple, l'approvisionnement

des entreprises en matières premières peut devenir problématique au fur et à mesure que les ressources se raréfient voire s'épuisent (minerais, plantes, pétrole...) ou du fait des effets du changement climatique, avec la multiplication des sécheresses (ex: mauvaises récoltes) et des inondations par exemple (ex: usines hors d'usage).

Par ailleurs, les attentes des parties prenantes, qu'il s'agisse des consommateurs, des associations, syndicats ou actionnaires, étant de plus en plus fortes sur ces sujets, l'entreprise risque de voir son image ternie et donc de perdre une partie de sa valeur immatérielle (risques réputationnels). Dans une version plus positive, les consommateurs poussent aussi les entreprises à être plus transparentes sur les conditions de production et à proposer des produits plus respectueux de l'environnement et des travailleurs (ex : produits bio et assurant un revenu juste aux producteurs).

OUGANDA

Un journaliste gravement blessé en marge d'un meeting de Bobi Wine

Un journaliste qui couvrait la campagne électorale de l'opposant Bobi Wine a été blessé dimanche lors d'affrontements avec les forces de l'ordre près de Masaka (Sud) et hospitalisé dans un "état grave", a annoncé la police ougandaise.

Ashraf Kasirye travaille pour Ghetto TV, une chaîne YouTube dédiée à la campagne électorale de M. Wine, qui affrontera le président sortant Yoweri Museveni dans les urnes le 14 janvier.

Lors d'un meeting électoral de M. Wine, des "affrontements violents" ont opposé ses supporters à la police, a indiqué cette dernière dans un communiqué, relayé par des médias.

"Des gaz lacrymogènes ont été utilisés pour réprimer la violence et des journalistes ont malheureusement été pris dans

le processus de dispersion du groupe violent", écrit Fred Enanga, le porte-parole de la police.

Parmi eux, M. Kasirye "a subi des blessures au dessus de l'oeil gauche provenant apparemment d'une grenade. La victime a été transférée d'urgence à l'hôpital de Masaka pour recevoir des soins médicaux. "Son état est selon la police "stable" mais "grave". Il doit être transféré à Kampala, située à 130 km de Masaka.

Deux autres journalistes, travaillant pour les télévisions NTV Uganda et NBS TV, ont également été blessés.

Bobi Wine, un chanteur populaire et député âgé de 38 ans, est le principal adversaire déclaré de Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986, pour l'élection présidentielle de janvier prochain.

Sur Twitter, M. Wine a déclaré "espérer" que Ashraf Kasirye "vivra". Il a également affirmé qu'un membre de son équipe de sécurité, Francis Senteza Kalibala, a été tué par un véhicule de police alors qu'il portait secours à M. Kasirye. Cette information n'a pas été confirmée par la police.

En décembre, le régulateur ougandais des télécommunications a écrit à la maison-mère de YouTube, Google, pour demander le blocage de Ghetto TV, évoquant des raisons de sécurité.

L'association des correspondants étrangers en Ouganda a déploré dimanche les violences contre les journalistes, soulignant que deux de ses membres avaient été "délibérément visés par des tirs de balles en caoutchouc" lors de la campagne électorale.

PANDÉMIES/JOURNÉE

GUTERRES RAPPELLE L'IMPORTANCE DE LA PRÉPARATION AUX CATASTROPHES SANITAIRES

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a appelé samedi à l'importance de la préparation aux catastrophes sanitaires, à la veille de la célébration de la première Journée internationale de la préparation aux épidémies.

"La Covid-19 a déjà coûté la vie à plus de 1,7 million de personnes, dévasté l'économie

mondiale, bouleversé nos sociétés et, en cela, nous a brutalement fait prendre conscience de nos vulnérabilités", a-t-il indiqué dans un message à l'occasion de cette Journée, selon le site officiel de l'ONU.

"Alors même que nous nous efforçons de contrôler la pandémie actuelle et de nous en remettre, nous devons déjà commencer à penser à la prochaine, et il est malheureusement aisé d'imaginer un nouveau virus qui serait tout aussi contagieux, mais également bien plus mortel", a indiqué M. Guterres.

Selon le chef de l'ONU, de nombreuses leçons étaient à tirer de l'année écoulée, insistant sur une coopération technique "plus efficace entre les pays, ainsi qu'une solidarité et une coordination.

Pour M. Guterres, investir dans la préparation aux catastrophes, "est financièrement bien plus judicieux que de devoir engager des dépenses en urgence". Et les sociétés ont besoin de systèmes de santé plus solides et d'une couverture sanitaire universelle.

Les individus et les familles, a-t-il encore ajouté, "ont besoin d'une meilleure" protection sociale, et celles et ceux qui se trouvent en première ligne ont besoin d'un appui qui arrive à temps.

Le Secrétaire général de l'ONU, a appelé à faire davantage attention à la manière dont les humains et le bétail empiètent sur l'habitat des animaux sauvages, "étant donné que 75 % des nouvelles maladies infectieuses humaines sont des zoonoses".

Les entités des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sont fermement résolues à aider les Gouvernements et tous leurs partenaires à mieux se préparer aux épidémies. "Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons bâtir un monde en meilleure santé et atteindre les objectifs de développement durable", a encore assuré dans son message.

A.Z

COVID-19

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LE SULTANAT D'OMAN

Le sultanat d'Oman a lancé dimanche sa campagne de vaccination contre le Covid-19, deux jours avant la levée de la fermeture de ses frontières en raison de l'apparition d'un variant du coronavirus.

Oman, qui a reçu des vaccins Pfizer BioNTech, est le dernier pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) qui entreprend un campagne de vaccination.

Le CCG comprend également l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, le Qatar et le Koweït.

"La priorité est sans aucun doute les personnes en première ligne (dans le secteur de la Santé) ainsi que celles qui sont vulnérables", a déclaré le ministre omanais de la santé, Ahmed Al-Saïdi, à des journalistes dans une clinique de la capitale Mascate.

Le ministère de la Santé a annoncé récemment son intention de vacciner, par étapes, 60% de la population de ce pays de quelque cinq millions d'habitants.

Le sultanat a recensé plus de 128.000 cas, dont 1.495 décès, soit le bilan le plus important de la région après celui de l'Arabie saoudite où 6.170 personnes ont succombé au virus.

Oman a annoncé par ailleurs dimanche la levée des suspensions de vols en provenance notamment du Royaume-Uni et de la fermeture de ses ports et de ses frontières terrestres appliquées depuis le 22 décembre en raison de l'apparition d'un variant du coronavirus.

RYMA.Z

Covid-19 dans les villes sahraouies occupées : Situation "très grave" (ministre sahraoui)

La situation dans les villes sahraouies occupées est "très grave" avec la propagation de l'épidémie de Covid-19 et la répression à laquelle continuent de se livrer les forces d'occupation marocaines, a averti dimanche le ministre sahraoui des territoires occupés et des communautés sahraouies à l'étranger, Mohamed El-Ouali Akik, appelant la communauté internationale à intervenir pour protéger le peuple sahraoui de la guerre d'extermination menée par le régime du Makhzen.

Dans une déclaration à l'APS, Mohamed El-Ouali Akik a précisé que les Sahraouis dans les villes occupées "sont complètement démunis face à l'épidémie de Covid-19 alors que les contaminations ne cessent de gagner du terrain en l'absence totale de médecins et de médicaments dans les hôpitaux", prévenant que "les autorités d'occupation marocaines sont prêtes à sacrifier nombre d'occupants marocains pour exterminer le peuple sahraoui".

"La situation est beaucoup plus grave qu'on ne peut l'imaginer", a alerté le responsable sahraoui, appelant la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à protéger le peuple sahraoui dans les territoires occupés. Les observateurs internationaux doivent pouvoir se rendre sur place pour voir la réalité de la situation, surtout dans les prisons de l'occupation, a insisté M. El-Ouali Akik. Depuis la reprise de la lutte armée par le peuple sahraoui en réaction à l'agression militaire marocaine contre des civils sans défense dans la région d'El-Guerguerat, les forces d'occupation "ont militarisé toutes les villes sahraouies et imposé de sévères restrictions à tous les militants sahraouis et défenseurs des droits de l'homme", a expliqué le ministre sahraoui, précisant qu'"après avoir assiégé les villes, les autorités d'occupation assiègent à présent les maisons en se livrant à toutes les méthodes d'intimidation et d'oppression".

Aussi, a-t-il exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à protéger le peuple sahraoui en amenant le Royaume du Maroc à se conformer à la légalité internationale et en hâtant l'organisation d'un référendum libre, juste et transparent permettant l'autodétermination du peuple sahraoui.

A.A

Portugal Les premiers cas du variant du coronavirus détectés à Madère

Les premiers cas de contamination par le nouveau variant du coronavirus circulant au Royaume-Uni ont été détectés sur l'île de Madère, ont annoncé dimanche les autorités sanitaires de cette île portugaise.

"La présence de la nouvelle souche du virus britannique a été confirmée à Madère", a indiqué un porte-parole du service régional de la santé et de la protection civile de cette région autonome, sans préciser le nombre de cas.

Ces cas concernent "des voyageurs arrivés récemment à Madère en provenance du Royaume-Uni", expliquent les autorités sanitaires de l'île dans un communiqué.

Plusieurs autres pays ont déjà annoncé des cas confirmés du variant britannique du coronavirus, comme l'Italie, la Suède, l'Espagne, le Japon, la France, l'Allemagne, le Danemark ou encore le Canada.

Le Portugal a suspendu jusqu'à la fin de l'année, les arrivées de passagers en provenance du Royaume-Uni, sauf pour les citoyens portugais ou toute personne résidant au Portugal. A l'instar de plusieurs Etats de l'Union européenne, le Portugal a débuté dimanche sa campagne de vaccination contre le coronavirus, en commençant par son personnel soignant.

MERIM.P

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPT. NUMERO

005001112145636147 BDL

ANP.TEL.02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

FOOT / TOURNOI DE L'UNAF (3E ET DERNIERE JOURNEE)

La Tunisie bat la Libye (1-0) et se qualifie pour la CAN-2021



La sélection tunisienne des moins de 20 ans (U20) s'est qualifiée pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 en Mauritanie en s'imposant dimanche à Radès face à la Libye 1 à 0 (mi-temps : 0-0), lors de la 3e et dernière journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF). L'unique but de la partie a été marqué par Chiheb Laâbidi (85e). Grâce à cette victoire, la Tunisie rejoint le Maroc, qualifié jeudi dernier à la faveur du match nul obtenu face aux Libyens (1-1).

L'équipe algérienne a quitté le tournoi précocement, en terminant à la dernière place au classement avec un seul point seulement. Les coéquipiers d'Aymen Rahmani ont entamé la compétition en faisant match nul face à la Tunisie (1-1), avant de s'incliner à deux reprises : face au Maroc et à la Libye sur le même score (1-0). Pour rappel, l'Egypte, qui devait prendre part à ce tournoi qualificatif, a été obligée de se retirer en raison de la découverte de plusieurs cas positifs au Covid-19 chez les joueurs. Le tournoi s'est déroulé

sous forme d'un mini-championnat au bout duquel les deux premiers se sont qualifiés pour la phase finale de la CAN-2021 de la catégorie en Mauritanie (14 février - 4 mars), qui verra la participation de 12 équipes. Avec la qualification de la Tunisie, les 12 nations devant prendre part à la CAN-2021 des U20 sont désormais connues. Il y aura aussi la Mauritanie (pays hôte), la Gambie, l'Ouganda, la Tanzanie, le Mozambique, la Namibie, le Ghana, le Burkina Faso, la Centrafrique, le Cameroun et le Maroc. A.E

Foot / Tournoi de l'UNAF (U17) préparation

L'Algérie s'incline en amical face au Sénégal (0-1)

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17) s'est inclinée dimanche face à son homologue sénégalaise 0-1 (mi-temps: 0-0), en match amical disputé au stade 5-Juillet d'Alger, en vue du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) de la catégorie, prévu à Alger en janvier prochain. Les visiteurs ont marqué le but victorieux en seconde période grâce à Ibossané sur penalty (69e). Les deux équipes se rencontreront de nouveau mardi au 5-Juillet (14h30) pour un autre test amical. Ces deux rencontres s'inscrivent dans le

cadre de la préparation en vue du tournoi de l'UNAF, qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 de la catégorie, dont la phase finale se jouera en mars au Maroc. Les cadets algériens ont entamé lundi un stage préparatoire au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), en présence de 31 joueurs dont 16 évoluent dans des championnats étrangers. Pour son premier test amical, la sélection des U17 s'est imposée mercredi face à l'Académie de la FAF (2-1), en match disputé sur le nouveau terrain du centre de Sidi Moussa.

T.Y

Football / Espagne

Prolongation de contrat en vue pour Modric au Real Madrid

Le Real Madrid et Luka Modric auraient trouvé un accord pour la prolongation de contrat du vice-champion du monde croate, a rapporté dimanche le journal Marca. Alors que son bail expire en juin, Modric devrait rempiler pour une saison supplémentaire, malgré de multiples rumeurs de départ. Il serait ainsi lié au Real Madrid jusqu'en juin 2022, selon le quotidien espagnol. Si Luka Modric a perdu en vivacité, le meneur de jeu madri-

lène a néanmoins démontré cette année qu'il pouvait encore avoir un niveau de performances correspondant aux exigences d'un club comme le Real Madrid. Du haut de ses 35 ans, le footballeur croate a par exemple joué un rôle important dans le sacre de la "Maison Blanche" en Liga la saison passée et l'entraîneur Zinédine Zidane continue de l'aligner dans le Onze de départ pour les matchs à fort enjeu.

A.AMINE

Football / Belgique

Le Standard de Liège limoge son entraîneur

Le Standard de Liège a décidé de mettre fin aux fonctions de son entraîneur français Philippe Montanier pour mauvais résultats, a annoncé le club belge de football sur les réseaux sociaux. Cette décision intervient après la défaite essuyée samedi à domicile en championnat face à Saint-Trond (1-2). "L'enchaînement de résultats sportifs négatifs depuis plusieurs semaines ne laisse plus d'autres choix que de se séparer du coach français et de son adjoint Mickaël Debeve. Notre club va

maintenant s'atteler directement à trouver la meilleure formule pour la suite de cette saison en vue de retrouver une situation plus conforme à nos ambitions sportives", a indiqué le Standard. En championnat, les Liégeois ne figurent qu'à la 11e place après 19 journées, à 14 points du leader et en Ligue Europa, le club n'a pas réussi à passer la phase de poules. Philippe Montanier était en poste au Standard de Liège depuis six mois seulement.

E.T

Foot / Tournoi de l'UNAF

Le point à l'issue de la 3e et dernière journée

Point du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) des moins de 20 ans, qualificatif à la CAN-2021 en Mauritanie, après la 3e et dernière journée disputée dimanche à Tunis :

Tunisie - Libye 1-0
Déjà joués :

Tunisie - Algérie	1-1
Algérie - Maroc	0-1
Maroc - Tunisie	0-0
Libye - Algérie	1-0
Maroc - Libye	1-1
Classement : Pts	J Diff.
1. Maroc	5 3 +1 QUALIFIE
--. Tunisie	5 3 +1 QUALIFIEE



3. Libye	4	3	0
4. Algérie	1	3	-2.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
EPIC JARDIN D'ESSAI DU HAMMA

NIF : 001716099955974

Avis d'Attribution Provisoire du Marché à commande

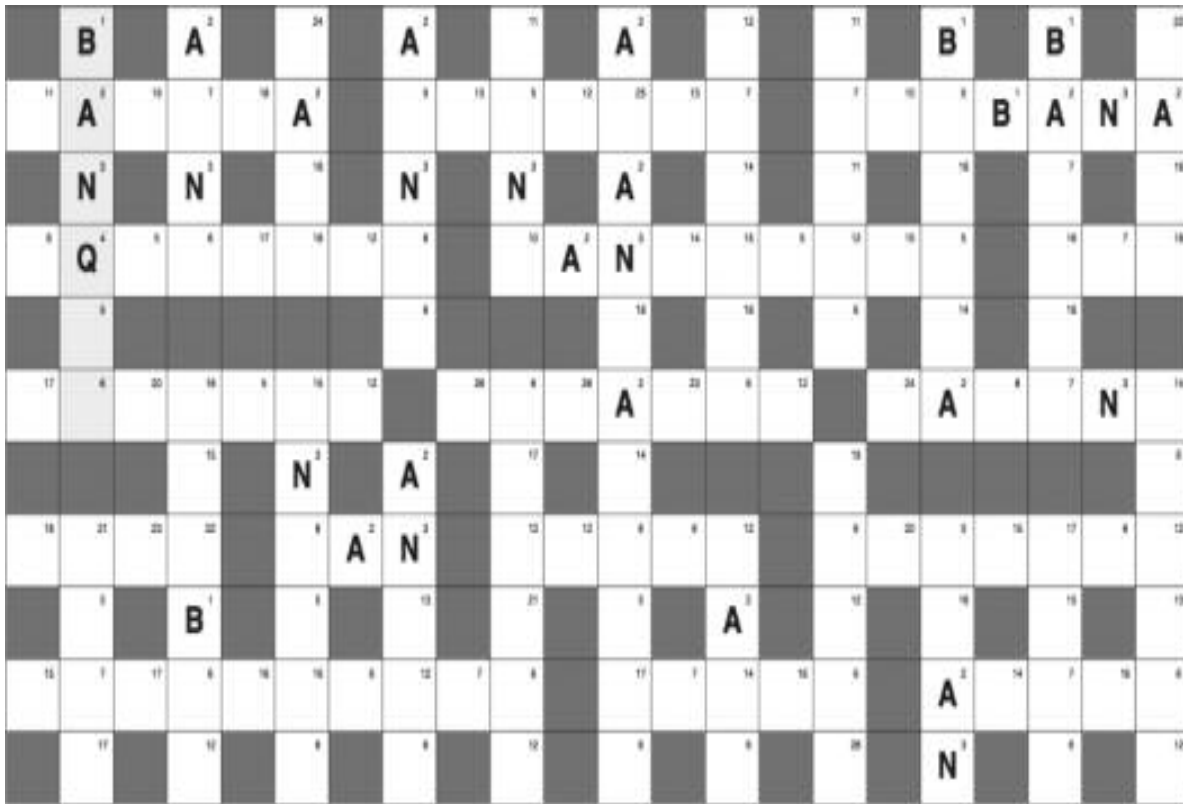
Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret Présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du Service public L'Etablissement de gestion du jardin d'Essais du Hamma informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/2020, ayant pour objet «Approvisionnement du zoo du jardin d'essais du hamma en denrées alimentaires» paru dans les quotidiens nationaux (El-hourria et Le monde ADM) le 03/12/2020, qu'à l'issue de l'évaluation des offres technique et financière, le marché à commande est attribué à titre provisoire à :

N° lot	Soumissionnaire et Numéro d'identification fiscale	Note technique	Délai de livraison	Montant de l'offre en toute taxe comprise	La note financière
Lot 01 : Viande fraîche équine (viande de mulet et de chevaline)	HANED Ferhat 165161709479193	40	24 heures	Minimum : 10.990.124.1 Maximum : 13.781.357.00	Moins-disant
Lot 02 : Fruit et légumes	TALA Rahma kamei 169163801785156	40	24 heures	Montant de l'offre après la correction Minimum : 2.321.421.49 Maximum : 2.517.596.00	Moins-disant
Lot 03 : Poulet et oeufs	BOUMEDIENE Mouloud 758026819006795	20	24 heures	Minimum : 1.388.036.84 Maximum : 1.588.189.73	Moins-disant
Lot 04 : Aliment pour omeu et autre aliment					Le financement des besoins ne peut être assuré
Lot 05 : Fourrage (fou d'Avoine)					Aucune offre n'est réceptionnable

Tous soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'établissement EPIC jardin d'Essais du hamma dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse.

Les soumissionnaires non retenus sont invités à se rapprocher de la direction de l'établissement jardin d'Essais du hamma, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Mots codés

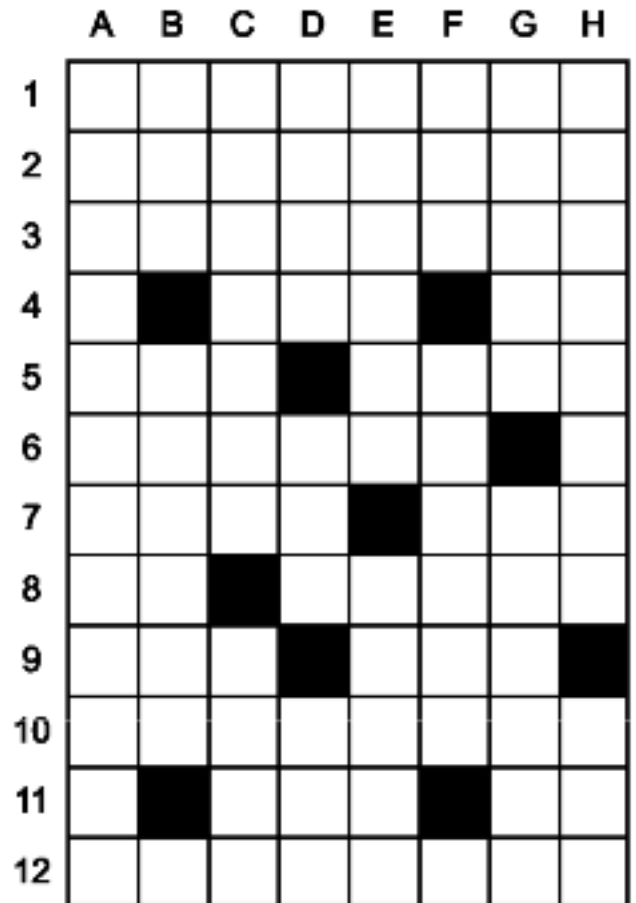


Mots mélangés

ACRE ASSIGNAT
BENEFICE BONBON
CHEMISIER COALISE
CONFORME ECRITURE
ECUSSON EMBLEME
EROTIQUE ETOC FLIRT
FOOTBALL GENESE
GIRL
GOELETTE GOMME
GRAMINEE IMAGO
JOUG LITRON MIOCHE
PACTE PAITRE
POULE PRATIQUE
PROJET PRONER
REVANCHE ROUGAUD
SOUTENU SUEE
TACT TEST VIABLE

E T G N J E F E P E P T S E T R
H A D O L G E O R R C A R A E E
C N U B E M U E O O A U C I R C
N G A N M L S J N T T T S T L I
A I E O E I E F E I B I I S E F
V S G B L T O T R E M A Q Q O E
E S U A B R U C T E P A L U U N
R A O E M O E O H E G I R L E E
A C R E E N C C S E I M A G O B

Mots croisés



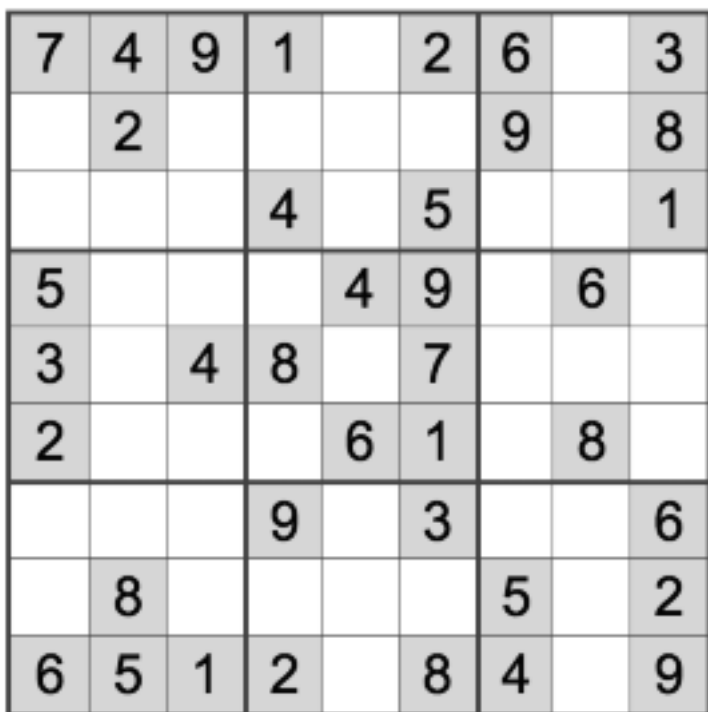
HORIZONTALEMENT :

1. Recherchés par les bouddhistes. 2. Assemblée compétente. 3. En finir avec toute cette saleté. 4. Rien que des cailloux. Bouts d'essai. 5. Sera au goût. Se parle avec le kilt. 6. Intouchable. 7. Voisin du barracuda. Mélange d'hydrocarbures légers. 8. Plus qu'un single. Elle reçoit le Cher. 9. Fait un placement. Figure sur une carte. 10. Agir contre le rapprochement. 11. Mouvement de terrain. Célébrité du disque.

VERTICALEMENT :

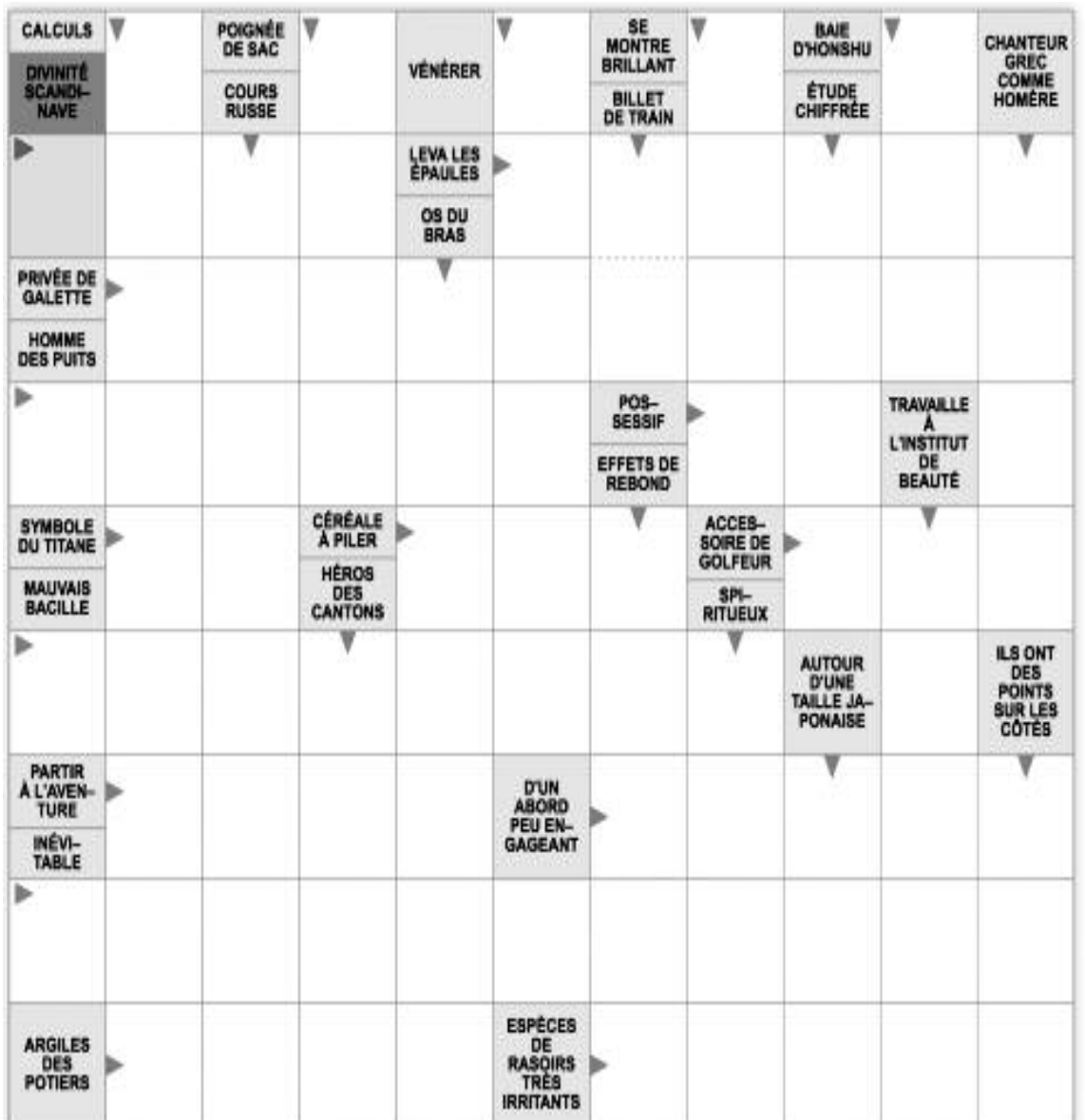
A. Gage pour le banquier. B. Bisque, bisque, rage ! Battu au son du tambour. C. Dessine autrement. Mannequins vedettes. D. Manifestation de l'opinion. Radio active. Hommes, maris, amants... E. Commencement du déclin. Bombe sexuelle. F. On y confectionne des bérets. Unité territoriale du pays. G. Qui sentent le poids des ans. Moment où l'on sollicite le patron. H. Forme de musique contemporaine. Qui ne traîne pas en longueur.

Sudoku



**Solution
sudoku**

Mots fléchés



Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

BNA: la finance islamique lancée à travers 4 nouvelles agences

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a annoncé dimanche le lancement de l'activité de la finance islamique au niveau de quatre nouvelles agences, en réitérant son engagement de couvrir le territoire national. Il s'agit, selon un communiqué de la BNA, des agences d'Ilizi "948" (Ilizi), de Tamansasset "473" (Tamansasset), d'El Bayadh "726" (El Bayadh) et de l'agence de Tindouf "411" (Tindouf). "Par ce fait, la BNA aura honoré son engagement à couvrir l'ensemble du territoire national à fin 2020", souligne le communiqué. Avec l'entrée en service des quatre agences, le nombre des agences de la Banque commercialisant les produits de la Finance Islamique s'élève à 63 agences réparties sur 48 wilayas, "dépassant largement l'objectif arrêté initialement" qui s'établissait à 32 agences autorisées à commercialiser des produits de la Finance Islamique réparties sur une vingtaine de wilayas, selon la BNA. Cette activité prévoit une large gamme de produits certifiés par le comité charia de la Banque et par l'autorité nationale charitique de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Il s'agit des compte chèque islamique, compte courant islamique, compte épargne islamique, compte épargne islamique "Jeunes", compte d'investissement islamique non résident, Mourabaha Immobilier, Mourabaha Equipement, Mourabaha automobile et Ijara, a rappelé la BNA. Les détails des dits produits ainsi que les simulateurs MOURABAHA et IJARA sont disponibles sur le portail web dédié à la finance islamique : www.financeislamique.bna.dz. Toutes les nouvelles informations relatives à l'activité et aux agences concernées sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux de la Banque, a ajouté cette Banque publique.

110 milliards de dinars alloués au développement des zones d'ombre au titre de l'année 2021

Le conseiller auprès du président de la République, chargé des zones d'ombre, Ibrahim Merad a fait état, dimanche à Tissemsilt, de la mobilisation d'une enveloppe financière de 110 milliards DA au développement des zones d'ombre au niveau national, au titre de l'année 2021. Lors d'un entretien accordé à la presse en marge de sa visite d'inspection de plusieurs projets de développement dans les zones d'ombre de la wilaya de Tissemsilt, M. Merad a fait part de "la mobilisation d'une enveloppe financière, consacrée au développement des zones d'ombre au niveau national dans le cadre de la loi de finances 2021, laquelle comprend 50 milliards DA au titre des plans communaux de développement, 20 milliards DA pour les projets d'amélioration urbaine et 40 milliards DA pour l'aménagement des routes dans le cadre du programme du ministère des Travaux publics". Et d'ajouter qu'il "y a d'autres programmes de développement des zones d'ombre qui seront concrétisés au cours de l'année à venir, lesquels concernent le raccordement à l'électricité et au gaz, sans oublier la mobilisation des allocations financières au titre des budgets locaux et du Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales". M. Merad a en outre affirmé que "l'année 2021 sera une année des zones d'ombre par excellence, au cours de laquelle les programmes de développement y afférents pourront être parachevés, au profit des citoyens". Le même responsable a souligné qu'"une réflexion est en cours pour créer des mini-zones d'activités dans le cadre du dispositif de soutien aux jeunes, dédiées aux jeunes des zones d'ombre, en sus du soutien et de l'accompagnement de la femme au foyer résidant dans ces zones, ce qui créerait une dynamique économique qui profiterait à ces communautés rurales". Par ailleurs, le Conseiller auprès du président de la République chargé des zones d'ombres a déclaré que « le Gouvernement trouvera les solutions appropriées au problème de la nature juridique des assiettes foncières destinées à la réalisation de logements ruraux dans les zones d'ombre du pays ». Le programme de développement des zones d'ombre dans la wilaya de Tissemsilt sera achevé incessamment, tandis que la réalisation d'autres projets restants du même programme interviendra au cours de l'année prochaine", a-t-il encore fait savoir. Pour rappel, le 1er jour de cette visite est consacré à l'inspection de projets de raccordement aux réseaux de l'alimentation en eau potable (AEP) dans les zones de "Ghazli" à Bordj Emir Abdelkader, Ouled Chelchou à Ladharia et du projet de réalisation de l'éclairage public alimenté par l'énergie solaire au douar Ghazli dans la commune de Bordj Emir Abdelkader.

DEMANDEURS D'EMPLOI :

la présentation du certificat de résidence annulée pour les wilayas du Nord, maintenue pour les wilayas du Sud

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a fait état, dimanche, de la suppression de la condition liée à l'obligation de fournir le certificat de résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi à travers les Agences locales de l'emploi (ALEM) dans les wilayas du Nord et de son maintien pour les dix wilayas du Sud Réagissant aux "informations relayées via les réseaux sociaux, faisant état de la suppression de la condition liée à l'obligation fournir résidence pour l'opération d'inscription auprès des ALEM", le ministère a indiqué dans un communiqué rendu public, que "la condition de présentation du certificat de résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi à travers les ALEM dans les wilayas du Nord du pays, a été

supprimée". La condition de fournir le certificat de résidence est toutefois maintenue pour l'inscription dans les dix wilayas du Sud (Ouarzila, Laghouat, Ghardaïa, Béchar, Tindouf, Tamansasset, Ilizi, Adrar, El Oued et Blakna), et ce au regard du "marché de travail dans ces wilayas, qui est soumis à des mesures et instructions spéciales". Les éclaircissements du ministère interviennent dans le sillage du communiqué rendu public, samedi, par la Société nationale des hydrocarbures Sonatrach, dans lequel, elle a démenti les informations relayées par des quotidiens nationaux sur la suppression de la condition liée à la résidence pour l'inscription des demandeurs d'emploi aux agences de l'emploi, indiquant qu'une telle décision ne relevait pas de ses prérogatives.

Pour Sonatrach, "cette information est totalement erronée et infondée", car, a-t-elle ajouté, le groupe n'intervient nullement dans les inscriptions des demandeurs d'emploi, puisque cette opération s'effectue au niveau des agences locales de l'emploi sur l'ensemble du territoire national. Qualifiant l'article question de « fallacieux », Sonatrach estime que l'auteur et le quotidien qui l'emploie, ont procédé à la diffusion et à la propagation d'une information mensongère relative à un sujet très sensible. "Sans s'approfondir sur les motifs ayant amené le quotidien ou l'auteur de l'article à publier une fausse information, Sonatrach se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour publication d'informations mensongères susceptibles de duper l'opinion publique sur un sujet sensible".

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : signature de plusieurs arrêtés permettant la relance de la production locale (ministère)

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Djamel Lotfi Benbahmed, a paraphé plusieurs arrêtés ministériels permettant la relance de la production locale des médicaments et les produits pharmaceutiques, a indiqué dimanche un communiqué du ministère. "Dans le cadre de la continuité du processus de mise en place d'un nouveau cadre réglementaire régissant l'enregistrement des produits pharmaceutiques et après publication des trois décrets créatifs relatifs à l'enregistrement des médicaments, l'homologation des dispositifs médicaux et le comité économique, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Djamel Lotfi Benbahmed, a procédé hier samedi, à la signature de huit (8) arrêtés", a précisé la même source. Il s'agit d'un arrêté fixant le modèle du formulaire de la demande de pré-soumission des produits pharmaceutiques soumis à l'enregistrement, un arrêté fixant la composition du dossier d'enregistrement des médicaments à usage de la médecine humaine, ainsi qu'un arrêté portant désignation du président et des membres de la commission d'enregistrement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine. Le ministre a également signé un arrêté fixant la procédure de l'évaluation documentaire et/ou technique du dossier d'enregistrement et la liste des médicaments concernés, un arrêté portant missions, composition organisation et

fonctionnement du comité d'experts cliniciens et un autre arrêté portant désignation du Président et des membres de la commission d'homologation des dispositifs médicaux. Deux autres arrêtés ont également été signés, à savoir un arrêté portant désignation du président et des membres du Comité économique intersectoriel des médicaments et un arrêté fixant la procédure de fixation des prix médicaments par le comité économique intersectoriel. Ces arrêtés ministériels, notamment ceux relatifs à l'installation effective de la commission d'enregistrement des médicaments et la commission d'homologation des dispositifs médicaux, ainsi que le comité des experts cliniciens et le comité économique intersectoriel des médicaments, vont "permettre de relancer la production locale et accélérer le traitement des dossiers en instance d'enregistrement et de contrôle, en particulier pour les biotechnologiques similaires qui feront mécaniquement baisser la facture d'importation". De plus, ces textes consacrent "la création de valeur ajoutée à travers la définition du taux d'intégration et la promotion de l'export de la production locale", selon le communiqué. En fin, ces textes permettront à "l'Agence nationale des produits pharmaceutiques, à l'instar des agences les plus avancées, de procéder à l'enregistrement des vaccins Covid-19 dans les meilleurs délais".

PLAFONNEMENT DU LAIT CRU À 50 DA LE LITRE

Accord entre éleveurs et transformateurs

Les éleveurs et transformateurs de lait ont convenu dimanche à Alger d'un accord pour l'achat du lait cru au prix de 50 DA le litre, a indiqué la Confédération des industriels et producteurs algériens (CIPA) dans un communiqué. Les laitiers et éleveurs sont parvenus à cet accord lors d'une réunion tenue dimanche au siège de la Confédération pour le maintien du cheptel bovin dans le cadre

de la production nationale du lait. La filière lait de la CIPA appelle à cet effet l'ensemble des laiteries à une "coordination pour soutenir l'éleveur à l'achat du lait cru" à 50DA le litre, précise le communiqué. La CIPA a fait part de sa disposition à "réunir les laiteries, éleveurs, transformateurs et distributeurs autour d'une réflexion pour le développement de la filière lait", ajoute-t-on de même source.

Le Président Tebboune reçoit un appel téléphonique de son homologue palestinien Mahmoud Abbas (Présidence de la République)



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu dimanche un appel téléphonique du président de l'Autorité nationale palestinienne, Mahmoud Abbas qui s'est enquis de son Etat de santé, indique un communiqué de la présidence de la République. "Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu aujourd'hui, un appel téléphonique de son frère, le président de l'Autorité nationale palestinienne, Mahmoud Abbas qui s'est enquis de son Etat de santé et lui a souhaité un prompt établissement", précise le communiqué. "Lors de l'entretien téléphonique, le Président Tebboune a demandé à son excellence Mahmoud Abbas de transmettre ses remerciements et toute sa considération, ainsi que ses sentiments de fraternité à tous ceux qui ont planté un olivier en son nom au mont Al-Zaytoon, en face de la même ville d'Al Qods et à travers eux à l'ensemble du peuple palestinien", souligne la même source. "Le Président palestinien Mahmoud Abbas a saisi cette occasion pour demander au président de la République de transmettre ses chaleureuses félicitations au peuple algérien, à l'occasion du nouvel an. De même, le Président Tebboune a demandé à son frère Mahmoud Abbas de transmettre ses sincères félicitations au peuple palestinien à la même occasion", conclut le communiqué.